

ANNALLES
DE LA FACULTE DES
LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES

Annales de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Revue scientifique (annuelle) à comité de lecture publiée par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Nouakchott.

- Elle vise la publication des recherches et des études portant sur les différents champs des lettres et des sciences humaines. Elle se propose d'offrir une opportunité aux chercheurs de s'informer sur l'évolution de la recherche et s'intéresse aux domaines suivants:
 - études et recherches fondamentales;
 - textes et documents;
 - textes traduits;
 - études locales et exposés bibliographiques;
 - exposés sur différentes œuvres et revues.
- Les articles proposés sont soumis à une évaluation scientifique faite des enseignants – chercheurs spécialisés. Les propositions qui ne sont retenues ne sont pas restituées.
- Les articles sélectionnés sont publiés conformément aux directives du comité de rédaction.
- Les articles soumis doivent nécessairement être manuscrits et novateurs. Ils ne doivent pas avoir été publiés ou être des parties d'un travail académique antérieur (Mémoire de Magister, Mémoire d'Etudes Supérieures, Thèses, etc.).
- Les renvois bibliographiques doivent être conformes à la norme en usage. Les sites électroniques à renommée scientifique peuvent être cités en référence à la condition d'indiquer la structure qui la gère.
- Il est préférable que l'article ne fasse pas moins de 10 pages et ne dépasse pas 30 pages.
- Tout article doit être revu par son auteur au moment de la saisie ou remis sur un port USB ou envoyé par courrier électronique.
- Les propositions doivent être adressées au secrétariat de rédaction à l'adresse de la Faculté: FLSH@univ-nlc.mr

Superviseur:

Hamoudi Ould Hamadi

Comité de rédaction:

Directeur de la rédaction: Abdallahi Ould Mohamed Salem Ould Seyid

Secrétaire de la rédaction: Mohamed Abdarahmane Ould Oumar

Comité de lecture:

Mohamed Ould Abdel Ghader

Wane Mouhamedoune dit Doudou

Fatimettou Mint Abdel Wehab

Mohamed Lemine Ould Mohamed Moussa

Mohamed El Moctar Ould Sidi Mohamed

El Hassen Ould Ahmed

Comité consultatif:

Abdesselam Benmeissa: Université Mohamed V, Maroc

Moussa Daf: Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

Mohamed Seyidi, Université Mohamed V, Maroc

Abdel Wedoud Ould Abdellahi, Université de Nouakchott, Mauritanie

SOMMAIRE

	Titres	Page
Introduction		1
Plurilinguisme et didactique(s) des langues en Mauritanie Bah OULD ZEIN		2
Les Poètes mauritaniens et Senghor (version revue) M'bouh Seta DIAGANA		22
Sécheresse en Mauritanie Bechiry Ould Mohamed et Sidaty Ould Dah		39

Introduction

Il est indéniable qu'une société –comme la nôtre- ne saurait se développer ni avancer sans jeter des bases solides pour la recherche scientifique. Ces bases devraient fournir les ressources financières et humaines indispensables pour soumettre nos phénomènes sociaux, culturels et naturels à une étude sérieuse de nature à soutenir les projets de réforme sociale. Il est donc nécessaire que les enseignants-chercheurs et l'ensemble des acteurs du pays soient conscients de cette réalité.

C'est partant pour sa part de ce constat que la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines s'efforce depuis l'année dernière à faire paraître régulièrement ces annales à raison de deux numéros par an, en dépit des défis immenses qui entravent cette ambition. Ces entraves, en plus de celles liées aux ressources financières, se matérialisent dans les fardeaux innombrables que suscite l'application du nouveau système LMD et la prévalence, chez les enseignants chercheurs, des comportements individuels en matière de recherche scientifique et ce malgré la constitution d'équipes de recherche. Il va sans dire que ces comportements se répercutaient négativement sur la fréquence et la qualité de la recherche.

Le présent numéro contient un certain nombre d'études scientifiques portant sur des aspects essentiels, relatifs à des phénomènes langagiers et culturels propres à ce pays ou ayant trait à son espace, à sa position, à son aménagement, à son climat ; d'autres traitent la problématique de l'ouverture de l'homme à son environnement culturel. Les différentes études ont été soumises à un comité de lecture qui les a examinés attentivement avant de leur permettre de prendre leur place dans le numéro 9(neuf) de ces annales que nous publions aujourd'hui. Nous adressons ainsi nos plus vives félicitations et nos meilleurs souhaits aux enseignants chercheurs, aux étudiants et à l'administration de l'université à l'occasion de la parution de ce numéro.

Plurilinguisme et didactique(s) des langues en Mauritanie

Bah OULD ZEIN*

Introduction

50 ans après l'indépendance, les pays francophones du Sud (Maghreb non compris) conservent toujours le français comme langue nationale (ou officielle). Les impératifs de développement économique et social, le multilinguisme, le manque de cadres bien formés ont retardé l'émancipation linguistique et culturelle de ces Etats.

La Mauritanie, bien que disposant d'une langue écrite, étudiée et comprise depuis des siècles par une frange non négligeable de la population – nous voulons parler de l'arabe – est toujours empêtrée dans des questions (socio) linguistiques parce que l'autre composante parlant des langues africaines (mais musulmane) ne voudrait pas - à juste titre - être assimilée.

Arabe et/ou langues africaines, arabe ou langue commune (en l'occurrence le français), quelle place pour le français? Quelle(s) didactique(s) pour toutes ces langues? Vaste projet pour un pays sous-développé ayant connu en moins de quarante ans une guerre et plusieurs coups d'Etat et qui a besoin d'une certaine stabilité pour exploiter de réelles potentialités ! En attendant, notre texte tentera de démêler l'écheveau de cette situation sociolinguistique relativement complexe et de ses implications didactiques qui constituent des vecteurs de développement socio-économique.

*.- Enseignant chercheur au Département de Langues et Traduction/ Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Présentation de la Mauritanie

Etat de l'Afrique de l'ouest, ancienne colonie française indépendante depuis le 28 novembre 1960, la Mauritanie couvre un territoire de plus d'un million de km² pour une population avoisinant les 3 millions d'habitants. Les 2/3 au nord du pays sont désertiques. Elle est frontalière avec le Maroc au Nord-Ouest, l'Algérie au Nord-Est et le Mali au Sud et au Sud-Est. Au Sud le fleuve Sénégal le sépare du pays éponyme. La capitale est Nouakchott, comptant un million d'habitants environ.

Habité au départ par des Noirs, le territoire actuel a connu une triple pénétration : berbère, arabe et européenne. Les habitants, aujourd'hui, sont les *Haratine* ou Maures noirs (sing. *Hartani*, fém. *Hartaniya*) qui sont pour l'essentiel des descendants d'anciens esclaves, les *Bidhane* (ou Maures blancs) d'origine arabo-berbère (avec probablement du sang noir, portugais, hollandais et juif, Baba Miské, 1970, 110-112). Les *Haratine* (qui sont parfois appelés *Bidhane*) et les *Bidhane* constituent une même communauté linguistique (qui parle le (la) *hassaniyya*). Le reste de la population est composé par des ethnies que l'on retrouve dans plusieurs pays d'Afrique noire, notamment les *Halpoular* (ou *Halpoularen*, Peuls, Toucouleurs) qui parlent le poular, les *Soninkés* (ou Sarakhollés), le soninké, les Wolofs, le wolof (ou ouolof) et enfin, il y aurait des « poches » de Bambaras parlant bambara. Tout ce monde, enfin, est totalement musulman !

Les relations entre les membres de la communauté linguistique hassanophone et les communautés linguistiques qui parlent les langues africaines ont de tout temps étaient plutôt conflictuelles, surtout depuis l'accession du pays à l'indépendance, les dernières accusant les premières (surtout les Maures blancs) de l'accaparement des postes-clés du pays et de la volonté d'une arabisation « à outrance » susceptible de les assimiler culturellement. Nous pensons surtout aux malheureux événements de 1966 et de 1989. Et même à ceux consécutifs à la réforme de 1979 où il y aurait eu mort d'homme ! (cf. Seydina Ousmane Diagana, 2000, 248).

La République islamique de Mauritanie (l'islam est la religion de l'Etat) est membre de l'Union africaine, de la Ligue arabe, de l'OIF

et d'organisations sous-régionales comme l'UMA (Union du Maghreb Arabe) et l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal).

Les langues en présence

En Mauritanie, plusieurs langues sont utilisées par les Mauritaniens : le (la) hassaniyya ou *klam el Bidhane* (parler des Bidhane (sing. *Bidhani*, fém. *Bidhaniya*), le poular (peul, foulani ou foulbé), le soninké (sarakhollé), le ouolof (ou wolof), l'arabe, le français et des langues « grégaires »¹ : « une langue grégaire est une langue de petit groupe » *que sont le bambara et le zénaga (ou *klam Aznaga* : parler des Zénaga)*, un parler berbère.

Le (la) hassaniyya²

Le (la) hassaniyya, langue maternelle des Maures blancs et noirs est la langue largement majoritaire du pays. Elle appartient à la famille sémito-chamitique étant une langue arabo-berbère à dominante arabe avec une certaine imprégnation lexicale *zenaga* (parler berbère de Mauritanie.) Pour Catherine Taine-Cheikh (1988, xvi), c'« est le dialecte parlé par les arabophones du pays maure » ; elle ajoute que « l'empreinte du berbère se fait sentir au niveau du lexique mais reste très légère... ». Sauf pour les Maures du Sud-Maroc (...) (qui) ont un arabe fortement mâtiné de berbère. » Nous avons dans un travail antérieur (Ould Zein et Queffélec, 2001, note de bas de page 4) indiqué le pourcentage des emprunts du (de la) hassaniyya au zénaga, estimé par Yahya Ould El Bara, linguiste mauritanien, à 30%.

Comment, dès lors, parler de « dialecte arabe » à propos du « *klam el Bidhane* » parlé par une vaste communauté linguistique et tirant ses origines à la fois de l'arabe et du berbère, langue probablement plus ancienne que l'arabe (Bloomfield, 1970, 77) ? Ferdinand de Saussure (1972, 278) n'a pas tort d'affirmer qu' « il est difficile de dire en quoi consiste la différence entre une langue et un dialecte » !

¹- Au sens où l'entend L.-J. Calvet (1999, 80)

²- En *hassaniyya*, le mot est au féminin. (Baba-Miské, 1970, 112)

Le (la) hassaniyya est de statut oral mais il (ou elle) emploie l'alphabet arabe pour la transcription de la poésie essentiellement, même si celui-ci n'est pas suffisamment équipé pour en rendre certains sons. La presse électronique mauritanienne a évoqué récemment des tentatives de traduction de la Bible en hassaniyya !

La langue hassaniyya est parlée sur l'ensemble du territoire national même si dans certaines régions du pays, elle n'est pas utilisée également par tous les habitants. C'est aussi la première langue véhiculaire dans la capitale Nouakchott qui compte 1 million d'habitants environ, c'est-à-dire le tiers de la population totale, à peu près.

Le (la) hassaniyya est largement employé(e) dans les médias audiovisuels par les griots et la musique traditionnelle maures auxquels la radio et la télévision accordent une place importante. Les conversations avec les personnes hassanophones illettrées ou analphabètes se font également en hassaniyya surtout dans le cadre de l'émission « la radio rurale ». Il existe enfin une presse humoristique en hassaniyya (*Ech Tari*, notamment).

La loi fondamentale, les politiques linguistiques et tout naturellement leurs planifications ne font jamais état de cette langue. Curieusement, Louis-Jean Calvet trouve un certain statut (« langue nationale ») au (à la) hassaniyya dans la constitution mauritanienne en son article 7 notamment. (Calvet, 1996, 59).

En dehors de la Mauritanie, le (la) hassaniyya fait partie du répertoire linguistique du Maroc notamment (Fouzia Benzakour et alii, 2000, 69). Il (elle) est parlé(e) également à « Tindouf et(...) jusqu'à Tombouctou. » (C. Taine-cheikh, 1988, xvi)). Au final, est-ce au (à la) hassaniyya que K.T. Ibrahimi (cité par QUEFFELEC et al., 2002, 35) pense, entre autres, quand il écrit : « l'aire saharienne » participe, plus intimement, d'un grand ensemble dialectal s'étendant de la péninsule arabique aux côtes atlantiques . » ?

Les langues « nationales »

Nous avons mis entre guillemets l'épithète « nationales » parce que la notion de langue nationale est polysémique. Pour Louis-Jean

Calvet (1993, 117 et 1996, 59) elle est synonyme de langue officielle et pour Louise Dabène (1994, 41), « on qualifiera (...) de langue nationale une langue parlée sur le territoire national ». En Mauritanie, une certaine confusion règne toujours autour de cette notion du fait que les décideurs n'ont jamais compté de sociolinguistes ! Au début le qualificatif semblait désigner la langue arabe mais aujourd'hui, il désigne la langue régionale parlée par les communautés non hassanophones (de langue hassaniyya).

Les langues promues au rang de « langues nationales » en Mauritanie sont officiellement quatre : l'arabe, le poular, le soninké et le ouolof (Constitution du 20 juillet 1991).

L'arabe

La langue arabe n'est parlée par personne en Mauritanie, du moins dans les conversations quotidiennes entre Mauritaniens. Elle peut servir de véhiculaire entre Mauritaniens et étrangers arabophones ou entre Mauritaniens instruits en arabe et n'ayant pas la même langue maternelle, surtout entre *Bidhane* (Mauritaniens dont la langue maternelle est le (la) hassaniyya) et Négro-mauritaniens (Mauritaniens non hassanophones).

Au moment de l'indépendance du pays en 1960, l'arabe était l'unique langue « nationale » et il le restera officiellement jusqu'en 1991 ! En 1968, il partagera « l'officialité » avec le français et deviendra seule langue « officielle » à partir de la fin de l'année 1979¹. En réalité, avant cette date, la véritable langue officielle de la Mauritanie était le français, même si l'arabe voyait d'année en année son horaire augmenter dans le système éducatif ! Malgré son caractère « national » et son « officialité », l'arabe était loin d'être une langue de promotion sociale et ses utilisateurs étaient même longtemps stigmatisés et affublés du sobriquet d'« arabisants » par ceux qui étaient formés en français, toutes ethnies confondues d'ailleurs !

¹- Il semble que les Constitutions de 1959 et de 1961 aient fait déjà de la langue arabe une langue officielle avec le français.

A partir de 1980, l'arabe décollera et au fil d'aménagements linguistiques progressifs finira par se tailler une place enviable dans les paysages linguistique, politique, culturel, médiatique, etc.

Il occupe, par exemple, une place prépondérante dans l'enseignement, du premier degré à l'enseignement supérieur, confinant le français dans l'enseignement des disciplines scientifiques et celui d'une langue seconde. Rares sont aujourd'hui les élèves ou étudiants dont les enseignements sont véhiculés exclusivement en français, sauf peut-être dans l'enseignement privé !

C'est la langue des discours officiels – tout au moins pour les orateurs hassanophones ! L'arabe est la principale langue des médias publics, d'une presse privée foisonnante : journaux et presse électronique. Il existe aussi une certaine littérature en arabe : poésie, romans surtout. Mais elle ne s'est pas encore totalement substituée au français comme langue de l'administration et ses défenseurs estiment que le français lui vole encore la vedette dans ce domaine !

Les langues locales non sémitiques

Elles sont quatre essentiellement : le poular, le soninké, le ouolof, le bambara et appartiennent aux groupes nigéro-guinéens.

Les trois premières sont dites « nationales » bien avant qu'elles ne le soient décrétées. Est-ce parce qu'elles sont parlées sur le territoire national ? Est-ce un « bonus » accordé par l'Etat à la suite des revendications identitaires des communautés linguistiques concernées ? Toujours est-il que ce qualificatif désigne uniquement dans la bouche des décideurs, des hommes politiques et des intellectuels, les langues maternelles des ethnies « noires » non hassanophones habitant la rive droite du fleuve Sénégal. Il est impossible de connaître le chiffre exact des locuteurs natifs de chacune de ces langues puisque les questions sur les langues ne sont pas introduites dans les recensements nationaux. Il en est de même bien sûr pour les locuteurs du (de la) hassaniyya ! Ces langues sont minoritaires, il faut le rappeler ! A l'image de « la langue peule (qui) est l'une des plus parlées de l'Afrique de l'Ouest (avec le hausa et le manding) mais (qui), dans le cadre des frontières étatiques, (...) est partout minoritaire. » (L.-J. Calvet, 1981, 101).

Le poular

Langue appartenant au bantoïde occidental, « le pulaar, appelé aussi peul ou fulfuldé est parlé (aussi) au Mali, au Niger, au Nigéria et au Cameroun ». (...) « Djéol, Kaédi et Boghé au sud-ouest du pays voient émerger le pulaar. C'est la langue de communication par excellence» pour Seydina Ousmane Diagana (2000, 244) qui balaie ainsi d'un revers de la main les commentaires de Maurice Delafosse (1972, 410) qui trouvait naguère encore que cette langue était complexe. « Ces diverses particularités du peul, en même temps qu'elles en font une langue intéressante, harmonieuse, riche et puissante, en font aussi une langue dont l'assimilation est malaisée. Aussi est-il fort rare de l'entendre parler par d'autres indigènes que ceux dont elle est la langue maternelle, et elle n'a aucune chance de devenir une langue d'échange ».

Le soninké

Selon Seydina Ousmane Diagana (op. cit.), le soninké, du groupe mandé, s'impose au Guidimagha. Il est parlé aussi au Mali, en Gambie, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Congo et en France comme langue d'immigration.

Le ouolof

Le ouolof (ou wolof) - du bantoïde occidental comme le peul - est une des langues véhiculaires en Mauritanie. D'apprentissage facile - semble-t-il -, il est parlé majoritairement au Sénégal, pays voisin où réside une importante colonie mauritanienne. Des milliers de Sénégalais habitent également en Mauritanie. Cependant, les Mauritaniens dont la langue maternelle est le ouolof sont très minoritaires. Ils vivent dans la région de Rosso.

Le bambara

Du groupe mandé, le bambara parlé d'abord au Mali et dans l'ouest africain sert – semble-t-il - de véhicule dans certains marchés du Hodh, sud-est du pays.

Langues « grégaires »

Le *zénaga* (ou *klam Aznaga*, parler des *Aznaga*), variété de berbère, compte encore quelques locuteurs à en croire les informateurs de Catherine Taine-Cheikh qui vient de lui consacrer un dictionnaire, dictionnaire français-zénaga (berbère de Mauritanie) paru en juillet 2010.

L'*azeir* (ou *azer*), mélange de soninké et de berbère n'est vraisemblablement plus parlé en Mauritanie.

Et le français ?

Langue officielle du pays à son accession à l'indépendance en 1960, le français l'est resté 20 ans durant nonobstant les coups de boutoir des tenants de l'arabisation ! Il a contribué à former l'élite du pays avant et après la décolonisation. Aujourd'hui, il est en net recul par rapport à la langue arabe au niveau surtout de l'enseignement malgré les revendications des communautés non hassanophones pour son adoption comme « langue neutre » en attendant l'intégration des langues « nationales » dans le système éducatif. Mais en réalité, le français est resté la langue de l'administration avant l'arabe ! L'intelligentsia hassanophone n'a de cesse de harceler encore l'Etat pour l'arabisation de celui-ci qu'elle juge insuffisante. Langue de prestige, langue d'un pays développé à la culture riche et rayonnante, langue internationale et donc de la promotion sociale, on peut affirmer en termes de diglossie et sans risque de se tromper que le français constitue une forme haute par rapport à toutes les langues locales, à commencer par la langue arabe !

Dans le cadre de la dernière réforme de l'enseignement (1999), le français est introduit dès la deuxième année du primaire et tout en étant objet d'étude, il est en même temps medium des disciplines scientifiques jusqu'à la classe terminale du second degré. Il semble qu'une importance plus grande lui soit accordée par l'enseignement privé où de plus en plus de parents - pas forcément nantis - envoient leur progéniture. Les cours de langue française font florès un peu partout dans le pays comme ceux dispensés par les Alliances franco-

mauritanienes que les Mauritaniens essentiellement hassanophones semblent privilégier.

La politique d'arabisation du système éducatif dont on pourrait situer le début à la fin des années 70 a porté un coup dur à l'extension du français et surtout à la qualité de son enseignement. Le niveau des élèves et de manière générale des locuteurs de français a régressé du fait surtout qu'il n'était plus enseigné ou était mal appris ! Dès 1979, les élèves appartenant à la communauté linguistique hassanophone – la plus nombreuse – pouvaient choisir de se faire instruire presque exclusivement en arabe, langue apparentée au (à la) hassaniyya et donc d'accès plus facile. Les rares heures consacrées dans cette filière dite « arabe » au français étaient délaissées et par les enseignants démotivés et par les apprenants pour qui cette langue étrangère ne représentait finalement plus rien ! Quant à ceux qui avaient choisi de se former dans la filière « bilingue », en réalité française, ils n'étaient pas non plus mieux lotis ! Ils appartiennent majoritairement aux communautés linguistiques minoritaires et se plaignent de ne pas pouvoir obtenir de bourses. « Les bourses nationales sont accordées prioritairement aux étudiants arabisants » (Seydina Ousmane Diagana, op. cit., 251). Le fait aussi que depuis la fin des années 1980, subséquemment à la politique linguistique du pays, la coopération française - du moins les enseignants ! - se soit arrêtée est pour beaucoup dans l'étiollement de l'enseignement du français. Les très nombreux coopérants français dans l'enseignement qui officiaient au secondaire et dans le supérieur étaient pour la plupart d'excellents enseignants natifs de la langue qu'ils utilisaient et donc nécessairement meilleurs que leurs collègues mauritaniens arrivés en vagues successives dans la précipitation et à la faveur de la volonté légitime de la mauritanisation du corps professoral par les autorités politiques de l'époque.

Est-ce que ce français endogène qui s'est constitué maintenant et s'est presque fossilisé ne trouve pas son explication également dans cette retraite de la langue standard ?

La dernière enquête réalisée en juillet 2002 par le CREL (Centre de Renforcement de l'Enseignement des Langues) pour

connaître le niveau linguistique des étudiants entrant à l'université de Nouakchott avait révélé que 81,2% relevaient du niveau faux débutant, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas capables de suivre les enseignements en français.

Le français « châtié » parlé et écrit est devenu aujourd'hui l'apanage d'une certaine élite (relativement âgée) appartenant aux diverses communautés linguistiques, formée surtout en France et des rares chercheurs utilisant cette langue (dont les meilleurs ont choisi d'ailleurs de s'installer en France au lieu de continuer à prêcher dans le désert !)

Langue véhiculaire aussi entre Mauraniens des diverses communautés plus ou moins instruits en français, c'est également au français auquel on a recours spontanément en face d'un étranger de souche non africaine ! L'alternance codique français-hassaniyya, français-langues régionales est aussi prisée des Mauraniens cultivés quand ils discutent entre eux. (cf. Seydina Ousmane Diagana, 2000, 246)

Un quotidien gouvernemental et une presse indépendante (mais aussi électronique) de plusieurs titres donnent à lire un français d'un niveau que l'on pourrait qualifier quelquefois d'acrolectal. Les transcriptions sur les enseignes et autres banderoles sont réalisées également en français (au-dessous de l'arabe !) même si elles sont souvent truffées de fautes parfois...déconcertantes: (« Riz au poison ! » ; « Coiffeur de damnés (pour dames) ! », etc.).

Politiques et aménagements linguistiques en faveur des langues « nationales ».

Poussé par l'élite mauritanienne non hassanophone et par des mouvements politiques contestataires d'obédience marxiste comme le MND (Mouvement National Démocratique), l'Etat va reconnaître, à partir de 1976, par décrets, trois associations culturelles nationales pour la promotion et le développement des langues nationales, « au grand dam des particularistes, surtout arabes » comme l'écrira en 2007 l'universitaire et avocat Lô Gourmo Abdoul sur le site électronique de son parti l'UFP (Union des Forces du Progrès):

1976 : l'Association Mauritanienne pour la Renaissance du Pulaar (APPRIM),

1978 : l'Association Mauritanienne pour la Promotion de la Culture et de la Langue Sooninke (AMPCLS).

1980 : l'Association pour la Promotion de la Langue Wolof en Mauritanie (APROLAWORIM).

En octobre 1979, les autorités militaires – au pouvoir à l'époque - prévoient l'officialisation des langues nationales et leur introduction dans le système éducatif.

En décembre 1979, elles créent l'Institut des Langues Nationales chargé de la promotion des langues nationales.

1980 voit l'expérimentation des langues nationales en vue de leur intégration dans le système éducatif pour la rentrée 1986/1987.

En 1981, un décret fixe un alphabet en caractères latins pour le pouular, le soninké et le wolof.

Et le 20 juillet 1991, enfin, la constitution reconnaît ces langues africaines comme langues nationales à côté de l'arabe.

Ce qui n'empêche guère Kazadi, la même année, (1991, 96) de se lamenter : « En ce qui concerne l'Afrique, mis à part les expériences limitées et au lendemain incertain du Rwanda (...) et du Centrafrique (...), les discours intentionnels sur les langues nationales n'ont été suivis d'aucune structure d'ampleur vraiment nationale et suffisamment officielle. »

Il est vrai que pour ce qui concerne la Mauritanie, l'expérimentation des langues « nationales » a fait long feu et celles-ci n'ont donc pas encore été introduites jusqu'ici dans l'enseignement !

De l'intégration des langues « nationales »¹ dans l'enseignement.

Très tôt, au lendemain de l'indépendance, certaines notabilités politiques originaires de la Vallée du Sénégal ont manifesté leur hostilité contre l'arabisation du système éducatif. Le premier président de la République, Maître Moktar Ould Daddah, l'évoque ainsi dans ses mémoires (2003, 339) : « le 6 (janvier 1965) distribution d'un long tract intitulé « manifeste des 19 ». Dans ce document, 19 hauts fonctionnaires, tous originaires de la Vallée du fleuve, déclaraient « appuyer les grèves des élèves noirs pour barrer la route à l'arabisation à outrance et exiger l'abrogation des lois promulguées le 30 janvier 1965. Le bilinguisme n'est qu'une supercherie permettant d'écartier les citoyens noirs de toutes les affaires de l'Etat... ». Mais ce rejet était moins pour appeler à une introduction des langues régionales (maternelles ou vernaculaires – on ne disait pas encore « nationales ») dans le système éducatif que pour un maintien du français jugé « neutre » et commun puisqu' hérité de la colonisation où l'enseignement était unifié depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Et c'est bien le sens qu'entendaient donner les rédacteurs – originaires du sud du pays - du fameux « manifeste des 19 » à leur texte qui se voulait d'abord une dénonciation de l'« arabisation à outrance » après que le gouvernement a pris « les lois 65-025 et 65-026 rendant obligatoire l'enseignement de l'arabe en Mauritanie »². Les crises et manifestations de 1966 et de 1979 des lycéens noirs peuvent s'expliquer également par cette volonté des locuteurs des langues vernaculaires dites « africaines » (la hassaniyya est aussi langue « africaine » !) de lutter contre l'arabisation progressive de l'enseignement ! Les dernières manifestations (2010) des étudiants

¹- Loin de nous l'idée ou la volonté (absurde !) de dénier à ces langues une quelconque mauritanité! Nous avons mis cette épithète entre guillemets pour signifier seulement son ambiguïté. Ce qualificatif nous semble réducteur - comme nous l'avons expliqué plus haut ! D'un point de vue linguistique, la hassaniyya est aussi une langue on ne peut plus nationale ! Et pendant qu'on y est, le bambara également ! Et l'ensemble ne l'est pas pour peu qu'on veuille utiliser la terminologie de L.- J. Calvet pour qui une « langue nationale » est de prime abord une « langue officielle » (Calvet, 1996 et 1999 notamment).

² - Abda Wone, interview réalisée jeudi 15 avril 2010 par Falila Gbadamassi pour le site électronique Afrik.Com

noirs de l'Université de Nouakchott ne réclamaient pas plus ! En face, les étudiants maures clamaient : « non au français, oui aux langues nationales ». C'est paradoxalement l'Etat, sous la pression d'hommes politiques et d'intellectuels *bidhane* « panarabistes », qui va proposer une politique visant à plus ou moins long terme la normalisation et l'introduction des langues « nationales » dans l'enseignement pour contrecarrer le projet francophone de l'élite noire du Sud. Un peu comme pour se donner du répit. Du répit qui perdure toujours... ! Voilà ce qu'écrivit, à ce propos, Lô Gourmo Abdoul sur le site de l'UFP :

« Curieusement, concernant l'introduction des langues négro-africaines dans le système d'enseignement, c'est le silence radio pour ces particularistes ! S'ils craignent que l'arabisation conduise à leur assimilation, ils ne s'en préoccupent nullement lorsqu'il s'agit du français au détriment de leurs langues d'origine. La grande Bourgeoisie négro-africaine, formée à l'école coloniale distillera son idéologie naturelle de mépris à l'égard de ces langues négro-africaines (en même temps qu'à l'égard de l'arabe, bien évidemment), « incapables de véhiculer une culture scientifique », en considérant leur enseignement « sans avenir » - ce dont se feront l'écho les nationalistes étroits à l'heure du choix d'une nouvelle réforme de l'enseignement en 1979, après la crise de la circulaire 02¹.

Au lieu donc d'exiger que fussent enseignées « *leurs* » langues, en même temps que l'arabe, ces « *nationalistes* » faisaient feu de tous bois... pour le salut de la langue française en Mauritanie, langue d'une élite incomprise des masses négro-africaines».

Même si Lô Gourmo Abdoul (op. cit.) et le MND dont il se réclamait « s'adjudgent » la paternité du projet gouvernemental :

« Le cadre général, les piliers de la réforme de 1979 sont directement inspirés par les propositions du MND (mouvement comprenant *Bidhane* et Noirs du Sud), au grand dam des particularistes, surtout arabes. Ainsi, pour la première fois dans

¹- Cette circulaire, datée du mois d'avril 1979, du ministère de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire, augmente le coefficient de l'arabe et des matières en arabe.

l'histoire du pays, les langues négro-africaines quittent le domaine « vernaculaire » dans lequel elles étaient jusqu'alors cantonnées pour être considérées, officiellement comme « nationales » voire « officielles » et leur transcription latine reconnue comme étant celle de leur enseignement en Mauritanie. »

L'idée de « fonder un partenariat entre le français et les langues dites partenaires, ou encore, pour éviter toute équivoque, entre les langues nationales et leur langue partenaire, le français ». (Renard, 2001, 101) n'est pas nouvelle. L'élite africaine s'en est fait l'écho dès le début des années 1980 dans la perspective d'une nouvelle distribution des rôles où « le français jouerait vraiment son rôle de langue étrangère, d'auxiliaire, de complément » (Ngarambe, 1983, 3). Dans cet article, le didacticien congolais préconisait un enseignement dans les langues africaines pour tout le primaire et un partage des matières avec le français pour le secondaire et le supérieur. Aux langues vernaculaires seraient dévolues « les matières en relation directe avec le milieu » et au français les disciplines « sans relation directe avec le milieu » (Ngarambe, op, cit.). Il poussait le « cynisme » jusqu'à proposer l'enseignement des langues africaines en France et en Europe ! « La France et l'Europe francophone ont-elles autant besoin des langues africaines pour continuer leur développement ? Certainement oui. » s'écriait Ngarambe (op. cit.) !

Et c'est donc dans la foulée des intellectuels africains « révolutionnaires » que les « francophonistes », personnes morales et physiques, Européens et Africains vont développer cette notion de partenariat entre le français et les langues africaines, mais cette fois-ci dans le souci de « sauver » le français en le maintenant dans les systèmes africains comme langue seconde, comme langue commune, comme langue véhiculaire dans cet espace multilingue. Nous avons posé à des universitaires français - éminents didacticiens et sociolinguistes - la question de savoir s'ils envisageaient un seul instant l'éventualité de voir un jour à « l'école du Sud » les langues africaines se substituer totalement au français dans tous les ordres d'enseignement et il nous a été répondu qu' « on ne mangeait pas de ce pain-là ! ».

Et pour « appâter » les décideurs africains, on va multiplier les arguments didactiques mais aussi « vénaux ! » :

« La langue maternelle peut agir comme tremplin et accélérateur d'apprentissage de la langue seconde » (Renard, 2001, 104.)

« Qui ne maîtrise pas sa langue maternelle connaîtra des difficultés avec une deuxième langue ». (p.214 du Plan d'aménagement linguistique de l'espace francophone (1990-2000) (ACCT, 1993) cité par Renard (op., cit., 113)

« Un appui important sera enfin apporté aux pays qui auront fait le choix de l'enseignement de certaines langues nationales dans les premières années d'étude, suivant les principes de la pédagogie convergente dont l'efficacité quant à la maîtrise subséquente du français a été démontrée ? »¹

Une « casuistique » en somme pas très convaincante mais surtout pas évidente quand on songe aux situations sociolinguistiques extrêmement complexes que celles de l'Afrique subsaharienne impliquant un panel de planifications linguistiques² dont aucune ne fait l'unanimité des décideurs et des linguistes et autant d'approches didactiques!

La pédagogie convergente dont il est également question a montré ses limites au Mali, par exemple, où elle a été expérimentée par l'ACCT et le CIAVER en 1984. Amadou Tandia Doumbia (2000,104) fait observer que le français et le bambara ne sont pas « sur un même pied d'égalité » au final. « Dans une 5^c année, le maître avoue donner l'avantage au français car il a hérité d'élèves très faibles

¹- Pour une nouvelle stratégie linguistique de l'AIF (juin 2000), Note de synthèse de l'Administration citée par Renard (op. cit, 115

² - Cf. Les types de solution préconisée par R. B. Le Page, The national language question, London, 1964, pp. 78-80.

en français. » (Doumbia, op. cit. 104). Un lecteur (vraisemblablement instituteur de son état) du journal *Zénith Balé* (édition du 29/9/2008) écrit : « Je me demande toujours, si le Mali est indépendant ou pas, car nous demeurons soumis aux clauses de conditionnalité politique et économique, d'où l'introduction et l'enseignement de ce genre de programme, qui n'impulse rien de positif d'une part à notre système d'éducation et d'autre part au niveau d'instruction des élèves. C'est pourquoi, dans ma classe de 5ème année, tous ceux qui ont des lacunes, sont ceux de cette pédagogie dite convergente ».

Enfin, tout le monde connaît le procès que Bruno Maurer a fait en 2007 à cette pédagogie et à son initiateur M. Wambach¹.

La Mauritanie a introduit timidement l'enseignement des langues « nationales » au début des années 1980 dans le cadre d'une réforme qui devait être effective en 1986 et fondée sur l'enseignement de l'arabe et des autres langues nationales. Cette réforme ne verra jamais le jour et l'enseignement des langues « africaines » s'éteindra progressivement moins de deux décennies plus tard ! Il aurait pourtant donné des résultats encourageants ! Mais nous ne pensons pas que cet enseignement fût dispensé dans la perspective d'une pédagogie convergente avec le français ! S'il y a une langue à laquelle l'apprentissage dans un premier temps des autres langues maternelles aurait profité, c'est bien l'arabe – que chaque petit Mauritanien était tenu d'apprendre avec une autre langue vernaculaire - puisque cette réforme de 1986 minorait le rôle du français ! Cet abandon par les autorités du pays en 1986 de l'intégration des langues « nationales » à laquelle elles s'étaient pourtant préparées (cf. Supra) n'est pas sans rappeler la boutade de Kazadi (1991, 94) : le responsable du Sud « prône la promotion de ses propres langues avec l'espoir non avoué que d'autres l'accompliraient à sa place ». Renard (2001, 92-93) résume ainsi le découragement des Africains dans l'introduction des langues endogènes à l'école :

-L'insuffisance de la normalisation des langues.

¹- Bruno MAURER, De la pédagogie convergente à la didactique intégrée. Langues africaines-langue française, Paris, L'Harmattan, 2007.

-le coût qu'entraînerait la nécessité de former les maîtres, de rédiger et de publier des manuels scolaires, etc.

-l'absence de perspective de promotion sociale.

-l'indifférence populaire, voire le refus d'une scolarisation présumée inefficace.

- Le manque de motivation des élites arrivées au pouvoir.

Conclusion

La Mauritanie semble s'acheminer inéluctablement vers l'officialisation et l'intégration de ses langues « nationales » dans son enseignement parce qu'il en va de son unité et de la paix civile.

Un certain nombre d'obstacles – la liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut !- pourraient cependant se dresser devant l'enseignement de ces langues même si elles ne sont que trois !

Tout d'abord, on est en droit de se demander si ces langues sont aujourd'hui suffisamment équipées pour véhiculer notamment les disciplines non linguistiques.

Quelles seraient ensuite les modalités de leur enseignement et selon quelles approches didactiques? Approches singulières ? Approches plurielles ? Faut-il enfin tenir compte dans cette situation du principe de territorialité ou de celui de la personnalité pour garantir le droit à la langue à tout un chacun ?

Quelle place occuperait, par ailleurs, le français déjà présent par un « corpus » relativement conséquent et qui est l'objet d'une didactique intégrée depuis 1999 (dernière réforme) ?

Cette longue tirade de l'universitaire-avocat mauritanien, Lô Gourmo Abdoul (2007) - est-il indispensable de préciser qu'il est originaire du Sud ? - n'est en tout cas certainement pas dénuée de bon sens !

« S'il y a lieu de choisir une langue de base pour les enfants dès l'école primaire, ce choix devrait être éclairé par la nécessité de ne pas

mettre en concurrence une de nos langues nationales (l'arabe) dont le développement historique la place en avance sur les autres langues nationales au point de vue technique (comme le montre l'expansion traditionnelle de l'arabe dans les milieux négro-africains bien avant la pénétration coloniale), avec une langue étrangère (le français) solidement assise sur ses antécédents coloniaux et la puissance de son pays d'origine.

Le choix de l'arabe ne découle ni du fait qu'il s'agit de la langue de la majorité (puisque une langue d'une minorité placée dans les mêmes conditions aurait pu jouer la même fonction), ni de son « statut religieux » qui n'entre que très marginalement en ligne de compte dans ce débat de fonctionnalité linguistique. Elle découle de l'exigence de cohérence de notre système d'éducation avec les besoins stratégiques de notre développement national qui suppose une éducation de masse et non une éducation élitaire comme l'impose par la force des choses l'éducation en français dans nos pays.

En effet, ce choix implique, concomitamment, celui d'un développement systématique, programmé et vérifiable de l'enseignement des autres langues nationales à l'apprentissage desquelles les enfants arabes seraient tout aussi réellement soumis, dès le primaire. Les conditions de mise en œuvre de ce système devraient faire l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités publiques et de la société civile, faire l'objet de débats démocratiques et libres, tout en étant « encadrées » par d'authentiques spécialistes, en dehors de toute passion politique. »

Références bibliographiques.

- BENZAKOUR Fouzia et alii (2000) : *Le français au Maroc. Lexique et contacts de langues*, Bruxelles, De Boeck et Larcier.
- BLOOMFIELD Leonard (1970) : *Le langage*, Paris, Payot.
- BRETON Roland (1976) : *Géographie des langues*, Paris, PUF.
- CALVET Louis-Jean (1981) : *Les langues véhiculaires*, Paris, PUF.
- CALVET Louis-Jean (1993) : *La sociolinguistique*, Paris, PUF.
- CALVET Louis-Jean (1996) : *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF.

CALVET Louis-Jean (1999) : *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures.

DABENE Louise (1994) : *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris, Hachette.

DELAFOSSÉ Maurice (1972) : *Haut-Sénégal-Niger*, Tome 1, Paris, Maisonneuve et Larose.

DIAGANA Seydina Ousmane : « Concurrence linguistique déloyale en Mauritanie » in DUMONT P. et SANTODOMINGO C. (2000) : *La coexistence des langues dans l'espace francophone. Approche macrosociolinguistique*, Montréal-Paris, pp. 243-251.

DOUMBIA Amadou Tamba (2000) : « L'enseignement du bambara selon la pédagogie convergente au Mali : théorie et pratiques » in *Nordic Journal of African Studies* 9(3): 98-107.

KAZADI Ntole (1991) : *L'Afrique afro-francophone*, Aix-en-Provence, Institut d'études créoles et francophones.

KONE Ténéko (29/9/2008) : « La pédagogie convergente : un système qui compromet l'avenir intellectuel des élèves » in « Le Zénith Balé ».

LE PAGE Robert Brock (1964) : *The National language question*, London, Oxford University Press.

LÔ Gourmo Abdoul : (26 octobre 2007) : « Quand les chauvins montent au crâneau... (VIIème Partie). Le régime du 10 juillet face à la question culturelle. » in site de l'UFP (Union des Forces du Progrès) : ufpweb.org.

MAURER Bruno (2007) : *De la pédagogie convergente à la didactique intégrée. Langues africaines-langue française*, Paris, L'Harmattan.

MISKE Ahmed-Baba (1970) : *Al Wasît. Tableau de la Mauritanie au début du XXème siècle*, Paris, Klincksieck.

NGARAMBE Paul (1983) : « Préalables pour un bilinguisme franco-africain » in « Réponses » n° 7, Supplément Afrique / Océan indien de « Le français dans le monde », pp.1-4.

RENARD Raymond : « Francophonie : de l'apartheid au partenariat » in CHAUDENSON R. et CALVET L.-J. (2001), *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*, Paris, Institut de la Francophonie-L'Harmattan, pp.83-130.

OULD DADDAH Moktar (2003) : *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris, Karthala.

QUEFFELEC Ambroise et OULD ZEIN Bah (2001) : « La longue marche de l'arabisation en Mauritanie » in *Le français en Afrique* n°15, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique, pp. 29-41.

QUEFFELEC Ambroise et alii (2002) : *Le français en Algérie : lexique et dynamique des langues*, Bruxelles, Duculot

SAUSSURE Ferdinand de (1972) : *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

TAINE-CHEIKH Catherine (1988) : *Dictionnaire Hassaniyya-Français*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Volume 1.

WONE Abda (15 avril 2010) : entretien avec Falila Gbadamassi pour le site Afrika.com

Les Poètes mauritaniens et Senghor (version revue)

M'bouh Seta DIAGANA*

Née bien des années après l'accession de la plupart des pays africains à l'indépendance, la véritable poésie mauritanienne d'expression française n'a pas participé au mouvement politico-littéraire de la Négritude. Oumar Bâ qui en était le pionnier n'a publié son premier recueil de poésie qu'en 1965¹, il s'agit dans cette œuvre d'une traduction littéraire ou plutôt d'une adaptation de la poésie peule, comme le laisse suggérer le titre : *Poèmes peuls modernes*. Ce n'est que deux ans plus tard, en 1967, qu'Assane Youssouf Diallo publie *Leyd'am*², une poésie qui s'inscrit sans aucune ambiguïté dans la droite ligne des thématiques de prédilection de la littérature africaine en général et de la Négritude en particulier. Les poètes francophones mauritaniens, qui font partie des auteurs de la première génération, lui emboiteront le pas à des degrés divers. Il s'agit de Tène Youssouf Guèye, Djibril Sall et Ousmane Moussa Diagana.

Si ces poètes ont tous écrit et publié leurs œuvres à un moment où la Négritude était sinon « démodée », du moins vilipendée de partout - les pamphlets de Marcien Towa³ et de Stanislas Adotevi⁴ en sont une parfaite illustration-, ils se sont appropriés les thèmes les plus chers de ce mouvement à savoir, entre autres, la célébration d'une Afrique opprimée, la ségrégation raciale, les affres de la traite négrière, ou encore la beauté de la femme africaine.

Pourquoi ce retour anachronique à la poésie de la Négritude, nonobstant l'existence de l'Apartheid en Afrique du sud et de la

*- Enseignant chercheur au Département de Langue et littérature française/
Faculté des Lettres et Sciences Humaines

¹- Oumar Bâ: *Poèmes peuls modernes*, Préface de P. L. Lacroix,
Nouakchott, 1965, Imprimeries Mauritanienes, coll. « Études
mauritanienes ».

²- Assane Youssouf Diallo, *Leyd'am*, Honfleur, P. J. Oswald, 1967.

³- Marcien Towa, *L.S Senghor Négritude ou servitude*, Yaoundé, Clé, 1971.

⁴- Stanislas Adotevi, *Négritude et négrologues*, Paris, 10/18, 1972.

difficile cohabitation raciale des Noirs et des Blancs aux Etats-Unis d'Amérique? Toujours, est-il que ces poètes francophones, tous Négro-mauritaniens, vouent une admiration sans faille aux poètes de la Négritude si bien que leurs productions en sont souvent un hommage, parfois une réactualisation et toujours une source d'inspiration. Dans la constellation des poètes noirs, la palme revient à Senghor. Plus qu'un chantre de la Négritude, il apparaît comme un messie, un éclaireur et un guide. Que lui vaut cette admiration ? Peut-être la proximité géographique et culturelle de la Mauritanie avec le Sénégal. Ce qui est certain, s'il y a un père spirituel de la poésie mauritanienne, ce serait sans aucun doute lui.

Le mentor

La filiation de la poésie mauritanienne à celle de la Négritude ne s'opère pas seulement sur le mode de la réminiscence et de l'héritage. Il s'agit avant tout d'une revendication. Dans son premier recueil, Djibril Sall¹ situe, sans ambages, sa poésie dans le sillage de la négritude : « *Mes racines aux confins de l'invisible // Puisent leur sève dans la NEGRITUDE* » ; l'un des thèmes forts de ce recueil est d'ailleurs de célébrer la beauté et la bravoure de la femme noire et de lui faire prendre conscience des valeurs intrinsèques de la couleur de sa peau pour qu'elle ne tombe pas dans le piège de la dépigmentation, communément appelée ici « *xessal* ». En s'inscrivant dans ce registre, Sall ne fait qu'affirmer sa position : la défense de la couleur noire à toutes épreuves, et s'inspire du célèbre poème de Senghor « *Femme noire* ». Mieux, il marque son territoire par son appartenance au monde noir, sans doute une critique aux autorités politiques de son pays qui ne rêveraient que d'une Mauritanie totalement arabe ou arabisée. C'est dans cette même logique qu'il déclarera avec un brin de provocation :

« J'appartiens à la littérature négro-africaine. Que d'autres se définissent par rapport à d'autres littératures, ça, c'est leur affaire. Moi, personnellement, je me définis par rapport à la

¹- Djibril Sall, *Cimetière rectiligne*, Nouakchott, SNPE, 1977

littérature négro-africaine. Je suis un poète mauritanien mais négro-africain. »¹

Dès lors, il voudrait apparaître comme un disciple de Senghor qui va devenir pour ainsi dire son maître-à-penser, il va jusqu'à demander sa bénédiction pour pouvoir publier son recueil :

« Je me suis mis à écrire quand j'étais commissaire de police, à Rosso. C'était en 1967, au mois d'octobre 67. Je me suis mis à écrire sur des carnets de publicité Mazda, piles Wonder... et j'écrivais sans rature. J'écrivais de longs poèmes en vers. J'ai écrit quelque vingt-cinq poèmes, puis je me suis dit qu'il fallait, quand même, que je me mette en rapport avec quelqu'un qui sache me dire si ce que j'écris est bon. J'ai alors envoyé mes poèmes au président Léopold Sédar Senghor, en 1969. Il m'a répondu en me disant que les poèmes étaient bons mais qu'il fallait abandonner la rime pour me “consacrer à la poésie négro-africaine pure qui est rythme et image”. Voilà l'expression qu'il a employée. J'ai donc suivi ses instructions et j'ai envoyé d'autres poèmes, alors non rimés, mais rythmés, libres. Et voilà ce qu'il m'a dit : “Ils sont nettement meilleurs que les premiers. Continuez. C'est en forgeant qu'on devient forgeron”. Puis, j'ai publié mes premiers poèmes dans un recueil, à l'imprimerie nationale... »²

Le rythme devient, depuis cette recommandation de Senghor, une sorte d'obsession dans l'œuvre poétique de Djibril Sall. Tous ses poèmes mettent l'accent sur cette relation intime qui lie l'homme noir au rythme, aux chants et à la danse. Si ailleurs on a souvent critiqué Senghor pour sa phrase, au demeurant ambiguë, «l'émotion est nègre, comme la raison hellène», il importe de souligner que Djibril Sall ne s'est jamais inscrit en faux contre la poétique de Senghor qui fait du Noir un être d'émotion, trouvant la tranquillité de son âme dans la musique, la chanson ou la musique, lesquels éléments constituent le

¹- Cf. Manuel Benogoecha, *La littérature mauritanienne francophone. Panorama, analyse, réflexions.* Thèse de Doctorat, Université de Paris XIII Nord - Villetaneuse, 2006, p 463

² - Manuel Bengoecha, op.cit p 461

seul remède à la vague à l'âme, au dépaysement ou à la fuite en avant. Le poème éponyme du recueil « Cimetière rectiligne » développe, avec une intense émotion et une rare tristesse, cette envie de l'homme noir de vibrer au rythme de la danse alors qu'il croule sous les coups du fouet, à fredonner quelque parole alors que des cris injurieux déferlent sur lui, à se remémorer quelque chant d'Afrique pendant que la terre et la mer lointaines de l'Amérique sont en train de l'engloutir :

« *Nègre que ne console que SWINGS*
Negro-spirituals, blues
CHANTS et DANSES Nostalgiques
Cordons ombilicaux qu'effacent vent et distance
Serf attaché à la glèbe, Eunuque, Homme lige ;
Bête de somme à la dérive
Loin des rives natales.» (*Cimetière Rectiligne*, p19).

« Incontestablement sceau de la Négritude », le rythme devient une poétique à part entière chez Djibril Sall. Mais, il n'est pas que cela, il est une force vitale, une raison de vivre qu'il faut chercher sans cesse. Il exprime l'émotion et la sensibilité du Noir que Senghor a longtemps défendues et en a fait son cheval de bataille pour mieux asseoir la philosophie de la Négritude naissante. Dans sa postface aux *Ethiopiques*, n'a-t-il pas écrit : « Le Nègre singulièrement, qui est d'un monde où la parole se fait spontanément rythme dès que l'homme est ému, rendu à lui-même, à son authenticité. Oui, la parole se fait poème. »¹ Il n'est pas exagéré de penser que Sall essayera de mettre en application cette conception senghorienne du rythme, tant tous les poèmes de *Cimetière rectiligne* et quels qu'en soient les thèmes développés font de la danse, des chants, bref du rythme un *leitmotiv* de création. Cette idée peut, par exemple, être illustrée par ce poème sur sa région, « Fouta » qui met en relief cette harmonie, mieux

¹- Léopold Séder Senghor, *Oeuvres Poétiques*, Paris, Seuil, édition de 1990, p. 151

encore cette complicité entre les villageois et leur danse préférée, le *wango*, sous le regard admirateur des spectateurs et la bénédiction du clair de la lune si bien que tout aboutit à une frénésie, à des transes...

« *La lune brille*

Le village est couleur

Le cercle se forme

WANGO !

Elles se trépignent

Dansent, chantent

Elles sont Rythme !

Rythme des pieds à la tête

De la tête aux pieds

(...)

WANGO

Tam-tams battez, battez ;

Guitares, Vibrez, vibrez

(...)

FOUTA ! O ! FOUTA !

Emporte-moi dans ton fleuve,

Ton fleuve de RYTHME. » (Les yeux nus P14)

L'influence de Senghor sur Sall est si prégnante. Nous avons souligné qu'au début de sa carrière littéraire, le poète mauritanien usait de la versification classique française pour composer ses poèmes. C'est donc sur instructions de Senghor qu'il abandonnera vers, rimes

et autres strophes régulières pour s'adonner aux poèmes en vers libres. Cette découverte de la poésie africaine est pour lui l'occasion rêvée de témoigner de la vitalité des ressources culturelles d'un continent. En effet, malgré les tentatives fallacieuses de ses détracteurs à lui chercher par tous les moyens un vide culturel, l'Afrique, par ses poètes, a su démontrer le contraire. En ce sens, le rejet souvent de la forme poétique classique occidentale ne peut être qu'une suite logique des choses. Senghor a toujours clamé sa préférence pour le verset à la place du vers, pour le rythme interne et non la rime, et pour la laisse au détriment de la strophe...car exprimant mieux cet attachement à la liberté, au souffle ample, bref au peuple noir :

*« Mais s'il faut choisir à l'heure de l'épreuve
J'ai choisi le verset des fleuves, des vents et des forêts
L'assonance des plaines et des rivières, choisi le rythme
De sang de mon corps dépouillé
Choisi la trémulsion des balafongs et l'accord des cordes
Et des cuivres qui semble faux, choisi le
Swing le swing oui le swing !
Et la lointaine trompette bouchée, comme une plainte de
Nébuleuse en dérive dans la nuit...
(...)*

*J'ai choisi mon peuple noir peinant, mon peuple paysan,
Toute la race paysanne du monde. »¹*

A en juger, nous dirons qu'entre le choix de Senghor qui opte définitivement pour une poésie nègre et l'envie de Djibril Sall à se libérer de la versification occidentale, il n'y a qu'un pas que le poète

¹- Léopold Sédar Senghor, *Œuvres Poétiques*, Paris, Seuil, édition de 1990, p. 30

mauritanien n'hésite pas à franchir, surtout lorsqu'il écrit dans le poème liminaire de *Soweto* :

« Laissez ma plume,

Cueillir le pollen

De la fleur de l'ESPRIT :

Libre mon cœur

Libre ma pensée

O palestre céleste

La rime m'enchaîne

Le quatrain me tourmente

La césure me sectionne

L'alexandrin m'encercle :

PRISON » (Soweto, p. 5)

Finalement, sans sa rencontre avec Senghor, Djibril Sall aurait été un poète incomplet et insatisfait. Les règles édictées par la métrique dite classique auraient limité la marge de manœuvre de l'artiste, ce qui du reste, est contraire à l'image que donne le Noir de la poésie. Bien que s'exprimant dans une langue étrangère ou d'emprunt, les poètes noirs ont toujours voulu apporter leur originalité, leur marque, leur souffle à la poésie d'expression française. En cela, Senghor et Sall ne constituent pas une exception. Loin de là ! Car nombreux sont ces poètes qui comme Léon Laleau ont toujours voulu « apprivoiser avec des mots de France/Ce cœur qui [leur] est venu du Sénégal.» C'est dans ce sens que certains veulent éviter le piège de l'école, lieu par excellence où l'on inculque à l'enfant africain la culture occidentale et par conséquent essayer de lui faire oublier ses valeurs ancestrales. Mais, le jeune noir ne peut être que las d'une vie sans rythme et c'est pourquoi à l'instar de Guy Tirolien, il ne voudrait pas aller à l'école des Blancs « Ces messieurs (...) qui ne savent plus danser le soir au clair de lune ».

Le Cousin

A côté de cette filiation "intellectuelle" que revendique Sall, nous découvrons dans la poésie mauritanienne une autre filiation à la poésie senghorienne, celle-là beaucoup plus affective, car fondée en partie sur des liens de parenté séculaires. En effet, le poète sénégalais, Sérère de naissance et Oumar Bâ, Peul, sont unis par les liens de cousinage à plaisirterie. Au-delà des circonstances familiales, les deux hommes se vouent une admiration et un respect mutuels. C'est lors de la première édition du Festival mondial des Arts nègres de Dakar en 1966 que Senghor découvrira l'immense talent littéraire, linguistique et historique d'Oumar Bâ. Depuis, il n'a ménagé aucun effort pour le faire venir à l'Institut Fondamental de l'Afrique noire (IFAN), où il s'occupera des Cahiers de la Mauritanie et plus tard au Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD) ; Senghor va jusqu'à le décorer de l'Ordre du Mérite sénégalais.

Oumar Bâ, quant à lui, décrira Senghor dans *Odes Sahéliennes*, comme le type d'homme qui fera prendre à l'Afrique sa revanche. Intelligent, instruit dans les meilleures universités françaises, il apparaît comme le prophète du continent africain dont la mission est de décomplexer ses congénères. Des poèmes aux accents panégyriques lui sont consacrés où il se trouve sur le même paradigme que Moïse, Marie, Mahomet :

Certes, Dieu, par le verbe a créé l'univers !

Ce verbe féconde le doux sein de Marie !

Mahomet l'entendit au désert d'Arabie

Et comme autrefois, Moïse en fuyant les pervers !

Tous les prophètes saints, tous les hommes sublimes

S'étaient auréolés du verbe lumineux

Qu'ils reçurent en don éternel et radieux

(...)

Au bleu ciel africain luit une pléiade ;

Elle luit désormais en éclats sémillants,

Au tréfonds de l'azur, paré d'astres brillants.

Et tu en es, Senghor, la plus brillante étoile (Odes sahéliennes, p.47)

Plus loin, dans le recueil, l'admiration pour Senghor atteint son paroxysme dans ce poème intitulé « l'apothéose senghorienne », un poème écrit avec un lyrisme débordant et un enthousiasme à nul autre pareil. Pour Oumar Bâ, Senghor devenu agrégé en grammaire, c'est toute l'Afrique qui se voit honorée, mais c'est aussi et surtout un cinglant démenti et un revers pour les dénégateurs de la culture et de la civilisation noires. Il voit, dans cette consécration de Senghor, la revanche, la réhabilitation et la gloire de tout un continent :

Écoutez le tam-tam, le tam-tam qui fredonne,

Accompagnant les voix de l'illustre Sorbonne,

Ce miracle du temps, à l'honneur de Senghor,

Et de l'Afrique entière, écrit en lettre d'or. [...]

[la Sorbonne] retentit, pas à l'accoutumée,

De doux bruits de tam-tams, de chants Senghoriens

Qui vont ensorceler les publics parisiens. [...]

O Senghor, de tes chants, le Sénégal s'honore,

Comme les Africains [...] (*Odes sahéliennes*, pp.15-126)

Tout comme Djibril Sall, Oumar Bâ ne semble pas accorder d'importance aux critiques adressées contre Senghor. Si pour certains, il insiste trop sur l'aspect émotionnel et sensible du Noir au détriment de ses capacités intellectuelles, d'autres le critiquent pour avoir assez souligné l'influence de certains poètes français sur son écriture poétique : Baudelaire, Claudel ou Saint-John Perse. Critiques assez sévères à notre avis, surtout que Senghor a toujours clamé haut et fort son faible pour la poésie orale africaine d'où d'ailleurs son rejet de la

versification normative. Si Senghor ne répond pas en personne aux critiques, Oumar Bâ s'érigera en véritable avocat défenseur, en reconnaissant l'apport de la poésie française et en fustigeant les tenants de la pensée unique. Il devient par là-même un adepte de la « Civilisation de l'Universel » si chère à Senghor. C'est dans cette logique qu'il inscrira « le métissage culturel » tant prôné par Senghor :

« « Senghor qui embrasse avec la même ferveur et le même bonheur les deux pôles : francophonie et négritude et les unit dans ce qu'il appelle "le métissage culturel", constate par ailleurs : " Paradoxalement la francophonie aura permis aux Arabes d'être plus arabes, comme aux Nègres d'être plus nègres... Il s'agit, poursuit Senghor, d'un arabisme ouvert, d'une négritude plus ouverte ayant enjambé les frontières. " La francophonie est à l'image de cette négritude ouverte et s'en rendre compte reviendra à adhérer à l'idée de la complémentarité de ces deux tendances à jamais inhérentes à notre âme d'ex colonisés. »¹ »

Et comme une ultime provocation, c'est en alexandrins qu'il rédige la péroraison de sa plaideoirie :

*Je veux adorer comme autrefois, les grands mages,
Le berceau, le flambeau, les adorables lieux,
Ne soyons pas ingrats, d'où nous vient la lumière.
Acceptons bien cela, le reste est odieux,
Étant ingratitudo, et pour âme fumière.
Poètes, prosateurs, écrivains d'occident
Furent nos maîtres d'hier, il faut qu'on en convienne ;
Ils le seront demain et c'est vrai, cependant !*

¹- Oumar Bâ, *La langue française après la décolonisation*, Paris, La Pensée Universelle, 1980, P. 53.

C'est ma conviction, je dis que c'est la mienne ! (Odes sahéliennes p. 54).

C'est peut-être cette propension qu'à Oumar Bâ à faire de Senghor « le Fils aîné » du continent, que certains critiques ont pu croire qu'il s'était même naturalisé Sénégalaïs pour être un compatriote de son admirateur francophone et francophile confirmé. Robert Cornevin écrit à cet effet « « *Oumar Bâ, peul de la région du fleuve a pris depuis la nationalité sénégalaise. Le cas d'Oumar Bâ est tout à fait symptomatique d'un pays (la Mauritanie) dont les populations noires du fleuve étaient plus attirées vers le français que vers l'arabe.* »¹ Si l'analyse de Cornevin est bien plausible, néanmoins son affirmation sur la naturalisation d'Oumar Bâ est sujette à discussion et ce d'autant plus que l'homme est connu pour les responsabilités qu'il a occupées au sein de la fonction publique mais aussi dans les recherches mauritanienes jusqu'à sa mort en 1998.

Mais à sa décharge, il convient de souligner qu'Oumar Bâ est un Peul de Dabiya, un village de la rive droite du Fleuve Sénégal, "frontière naturelle" entre la Mauritanie et le Sénégal. Seulement, il faut comprendre que dans l'imaginaire des riverains, le Fleuve ne pouvait pas constituer une frontière entre deux peuples unis par le « lait et le nombril ». Bien après l'indépendance des deux pays, nombreuses étaient les familles mauritanienes et sénégalaises qui avaient respectivement des parents et des champs d'agriculture de part et d'autre du Fleuve. Le Fleuve Sénégal n'était pas alors considéré comme une frontière ou un tracé entre deux Etats, mais un pont, un havre qui assurait aux populations le bien-être. Dans cette optique, Oumar Bâ ne pouvait nullement être insensible à l'indépendance du Sénégal, quitte à ce que le poème dédié à cet événement déroute le lecteur peu averti de la situation:

¹ - Robert Cornevin, *Littératures d'Afrique noire d'expression française*, Paris, PUF, Coll. Sup. 1976, p. 232

Tu deviens libre, Sénégal ;

C'est enfin la belle sentence.

Chantons l'hymne sans égal ;

Que tout notre être danse,

Au bonheur de vivre heureux,

D'avoir brisé nos chaînes !

Rien n'est désormais doulooureux.

Ah étouffons nos haines ! (Odes Sahéliennes p. 115)

Manuel Bengoecha ajoutera dans le même ordre d'idées : « Plusieurs autres poèmes prennent donc pour cadre le Sénégal (« Les vicissitudes du temps » qui évoque l'histoire des différents royaumes wolofs du Djolof, du Wâlo, du Cayor et du Baol, « Leuk ou lièvre », « La Mosquée de Touba»)¹.

Le relecteur

Ousmane Moussa Diagana, poète mauritanien de l'amour par excellence, beaucoup plus jeune que Djibril Sall et Oumar Bâ fut aussi un admirateur de Senghor, ce qui n'est guère étonnant tant ce chantre de la Négritude a magnifié la femme africaine, valorisé la culture continentale et préconisé une civilisation de l'Universel. Un point de vue que partage largement Diagana, même si, aujourd'hui, il reconnaît que la Négritude est devenue caduque et que l'avenir appartient aux littératures nationales :

« Je ne me vois pas dans un courant. J'ai beaucoup de respect pour les poètes, chantres de la Négritude. Je me suis énormément inspiré de leurs travaux, je continue peut-être encore à porter un regard sur leurs écrits et leurs combats, mais je crois qu'il n'existe pas aujourd'hui un courant qui s'appellerait la Négritude, dans le sens de la réunification. Maintenant, c'est la problématique des littératures nationales

¹- Manuel Bengoecha, op.cit pp. 171-172

qui se pose. Je suis dans cette aire. Là où chaque poète ou écrivain vit son paysage culturel et politique »¹, affirme-t-il.

Cette inspiration dont parle le poète se fait plus palpable surtout dans un recueil comme *Notules de rêves pour une symphonie amoureuse*² où Diagana se situe dans la droite ligne de Senghor, dès lors qu'il s'agit de défendre la beauté de la femme africaine, du charme qui se dégage de sa nudité qui n'est nullement l'expression d'un primitivisme ou d'une absence de culture, mais au contraire une fierté de se montrer dans la profondeur de son intimité et de sa nature. C'est ainsi que les allusions au poème « *Femme noire* » de Senghor reviennent inlassablement chez Diagana :

...Je ne résiste pas, au seuil des ces incipit, à la dérive senghorienne qui jaillit en cette lancinante évocation :

"...ma Nuit noire, ma Noire, ma Nue"

Je ne résiste pas non plus à la sensualité de ce triple « n » (aines) et de ces voyelles tantôt fermées (nuit, nue), tantôt ouvertes (noires).

Ô balancement du désir qui hèle les étoiles et se perd dans l'infini !

Ô écho scandé de cet autre vers abrégé qui dérègle mes sens !

"Femme nue, femme noire [...]"

Femme nue, femme obscure"

En résumé, Diagana reconnaît l'influence de Senghor et du poème « *Femme noire* » en particulier. Pour mieux illustrer cet état de fait, nous allons procéder à un relevé d'extraits où l'allusion à ce poème est évidente:

Ta main, ta main. Eclat insoutenable de ta nudité noire.
*(*Notules*, p. 11)*

¹- Entretien avec Bios Diallo, in Sépia N°29, 1999, pp. 29

²- *Notules de rêves pour une symphonie amoureuse*, Paris, Editions Nouvelles du Sud, 1994, 113p.

Ô terre noire, terre nue

Terre épileptique...

Terre nue, terre noire. (Notules p. 41)

J'ai rêvé de cette nuit de perle et de vagues

De vagues à l'assaut d'une femme nue. (Notules, p. 71).

Corps aveugle

Mouvance nocturne

Grâce féline de ta nudité noire

Sois mon vertige unique. (Notules p. 86).

Tout au long de cette étude, notre objectif a été de montrer la présence et la manifestation de Senghor et de sa poésie dans la poésie mauritanienne d'expression française de la première génération. Cela a été relativement aisément tant cette poésie n'a jamais fait fi de son désir de s'enraciner dans une Afrique noire.

C'est ainsi qu'une simple observation des titres de la production poétique francophone mauritanienne de cette époque fait ressortir aisément un constat, la plupart font allusion à un référent géographique et particulièrement au Sahel. Il en est ainsi pour Oumar Bâ : *Odes sahéliennes*, pour Tène Youssouf Guèye : *Sahéliennes*, ou pour Ousmane Moussa Diagana *Cherguiyya. Odes pour une femme du Sahel*. Assane Diallo, quant à lui, intitule son recueil *Leyd'am* alors que Djibril Sall a écrit *Soweto*. Le point commun entre tous ces titres, c'est qu'ils affirment leur ancrage dans un espace, des *topos* quoique aux contours souvent indéfinis. Le mot Sahel de l'arabe *Al Sahil* veut dire rivage, c'est en fait cette région africaine bordant le Sahara au Sud donc à l'opposé du Maghreb. Le terme *Leyd'am* vient de la langue *pulaar* et peut être traduit *pas mon pays, ma terre ou encore mon terroir*. Sachant que ce pays peut aller du Fleuve Sénégal

jusqu'aux derniers confins du continent noir. Soweto étant elle, cette ville sud-africaine symbole de la lutte contre l'Apartheid.

Ce n'est donc pas un hasard si cette poésie fait siens les thèmes de prédilection de la poésie africaine de langue française, entre autres la célébration de l'Afrique mère, le retour aux sources, la défense de l'homme noir opprimé, etc. Toutefois, au-delà de la situation générale des Noirs dans un monde qui leur est hostile, il faudrait lire en filigrane le cas particulier du Négro-mauritanien qui, en se refugiant derrière Senghor, homme charismatique, président respecté, poète adulé et intellectuel affirmé, ne cherchait en fait qu'à exprimer sa souffrance. Djibril Sall le confirmara en ces termes :

« Le Poète et l'Artiste sont les messagers de leur société et les messies de leur époque. Ils sentent et interprètent le caché et exorcisent l'inaccessible au commun des mortels. Ce sont des âmes sensibles qui illuminent le passé, l'immortalisent en le projetant sur l'avenir qu'ils arrosent de leur sève nourricière. Enracinés dans le peuple, ils parlent pour le peuple et au peuple. »¹ Et de conclure de la façon la plus explicite :

« Oui, mes poèmes sur Soweto, sur Harlem... c'était sur des choses qui se passaient [la Mauritanie], mais les gens n'ont rien compris. J'ai tout le temps été un incompris. Et maintenant, tout ce que j'étais en train de dire à l'époque, est en train de se réaliser. Donc, le poète est en quelque sorte quelqu'un qui voit, et qui arrive à déceler des choses que les gens de la cité, ses compatriotes, n'arrivent pas à voir au même moment. »²

¹- Djibril Sall, *Cimetière Rectiligne*, Nouakchott, Société Nationale de presse et d'édition, (SNPE) 1977, p. 8.

²- Cf. Manuel Bengoecha, op.cit p.471

Bibliographie

- ADOTEVI Stanislas, *Négritude et négrologues*, Paris, 10/18, 1972, 302p.
- BA Oumar, -*Paroles plaisantes au cœur et à l'oreille*, 1^{ère} édition 1965, Paris, La Pensée Universelle, 1977, 62p.
-*Odes sahéliennes*, Paris, La Pensée Universelle, 1978, 156p.
- La Langue française après la décolonisation*, Paris, La Pensée Universelle, 1980, 96p.
- BENGOECHEA Manuel, *La littérature mauritanienne francophone. Panorama, analyse, réflexions*. Thèse de Doctorat, Université de Paris 13 – Nord Villetaneuse, 2006, 754p.
- CORNEVIN Robert, *Littératures d'Afrique noire*, Paris, PUF, Coll.Sup, 1976, 273p.
- DIAGANA M'bouh Seta, *Eléments de la Littérature mauritanienne de langue française*, Paris, l'Harmattan, 2008, 238 p.
- DIAGANA Ousmane Moussa, -*Notules de rêves pour une symphonie amoureuse*, Paris, Editions Nouvelles du Sud, 1994, 113p.
- DIALLO Bios, « Qui êtes-vous Ousmane Moussa N°29, Diagana ? », *Revue Sépia*, 1999, pp. 2-10.
- DIALLO Assane Y, *Leyd'am*, Honfleur-Paris, 1967, Pierre Jean Oswald, 44p.

GUEYE Tène Youssouf, -*Sahéliennes*, Dakar-Abidjan, NEA, 1975, 22p.

SALL Djibril, -*Cimetière rectiligne*, Nouakchott, SNPE, 1977, 31p.

-*Les Yeux nus*, Dakar-Abidjan, NEA, 1997, 31p.

-*Soweto*, Nouakchott, SNPE, sans date, 32p.

SENGHOR Léopold Sédar, *Œuvre poétique*, 5^{ème} édition, Paris, Editions du Seuil, 1990, 429p.

TOWA Marcien, *L.S Senghor Négritude ou servitude ?* Yaoundé, Clé, 1971, 115p.

Sécheresse en Mauritanie

Bechiry Ould Mohamed*

Sidaty Ould Dah*

Avant d'entamer l'analyse d'une étude de cas de la sécheresse en Mauritanie, il est opportun de s'interroger sur la définition de la sécheresse.

La sécheresse revêt plusieurs aspects. Ce qui rend difficile la fourniture d'une définition satisfaisante.

Sec, sécheresse, vient du mot latin *siccus, siccitas*. La racine indo-européenne *sik* exprime une absence d'eau, sans que soit précisé comment et pourquoi l'eau est absente : du bois sec, une période sèche (c'est-à-dire sans pluie). C'est la constatation d'un fait.

Il n'est pas inutile, non plus, de définir le mot de sens voisin, afin de l'employer à bon escient : le mot aride est beaucoup plus précis car l'idée de sécheresse, ici, est liée à la notion de chaleur. La même racine indo-européenne (as-, ar-) a donné, certes, le latin *raidus*, sec, mais aussi *adere*, brûler ; le senscrit, *asah*, centre ; l'allemand Aschen Cendres¹ « Par conséquence tout ce qui est aride est sec, mais tout ce qui est sec n'est pas aride ».

La sécheresse est un phénomène météorologique qui se produit lorsque les précipitations sont inférieures à la moyenne durant une année ou plusieurs années successives. "Il est difficile de préciser le déficit pluviométrique. Les moyennes sont trompeuses, particulièrement dans les zones septentrionales arides où les précipitations totales varient fortement d'une année sur l'autre. Les

*.- Enseignant chercheur au Département de Géographie/ Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

*.- Enseignant chercheur au Département de Géographie/ Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

¹- J. Demangeot et Edmond Bernus, 2001, Les milieux désertiques, Paris, Armand Colin, p 1

quantités brutes de pluies ne déterminent que partiellement la productivité végétative¹.

Outre la fertilité et la structure du sol, la répartition des précipitations dans le temps et dans l'espace joue un rôle crucial, et si elle est satisfaisante, des pluies (inférieures à la moyenne) permettent des rendements tout à fait suffisants, alors que des précipitations totales (moyenne ou même supérieures à la moyenne) ne sont pas synonymes de rendements (moyen ou supérieur à la moyenne) si les pluies sont éparses et si des périodes sèches alternent avec des périodes de précipitations trop abondantes.

L'aridité implique non seulement un climat sec, mais aussi une forte évaporation due à la chaleur. Deux exemples pour illustrer la portée géographique de ces nuances de vocabulaire. Le premier: recevant chacun moins d'un pouce de précipitation par ans, la terre de Baffin est sèche, mais le Sahara est aide. Le second nous est fourni par le livre de J. Tricart, intitulé « Le modèle des régions sèches », titre qui permet de traiter à la fois la steppe ukrainienne et le maquis méditerranéen, alors que ces régions ne sont évidemment pas complètement arides².

Pour des chercheurs comme Madame Mainguet³ le terme sécheresse est ambigu; car il s'agit d'un paramètre climatique azonal dont le sens climatologique est : « période ou année pendant laquelle les précipitations sont très inférieures à la moyenne». Les climatologues appellent sécheresse et par opposition, pluviosités majeures, celles dont l'écart relatif par rapport à la moyenne dépasse 20%.

En Mauritanie

Située entre 14° et 27° de latitude Nord et entre 5° 20' et 17° 30' de longitude Ouest, la Mauritanie est un vaste pays de 1 030 700km². En position charnière entre l'Afrique du Nord, le pays est limité au

¹- Monique Mainguet, (1995), L'homme et la sécheresse, Paris, Masson, p32

²- Op.cit

³- Monique Mainguet et autres, Aridité et sécheresses dans la région arlo-caspienne, Sécheresse, n°1, vol. 6, mars 1995, p136

Nord par l'Algérie et le Sahara occidental, à l'Est au Sud-est par le Mali, au Sud-ouest par le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan atlantique (Ould Mohamed, 1993, p9).

Le milieu physique mauritanien est profondément marqué par la sécheresse qui sévit dans le pays depuis les années 1970. Les deux tiers de la superficie totale du pays sont désertiques. Seule une faible portion du territoire (11%) reçoit une pluviométrie supérieure à 200mm/an (Ould Mohamed, 1993, p45).

La majeure partie du territoire mauritanien est occupée par des plaines et des plateaux tabulaires. On les rencontre essentiellement dans les Wilayas de *Tiris Zemour*, l'*Adrar*, le *Tagant*, l'*Assaba* et le *Hodh*. Le reste du pays est généralement plat avec de grandes étendues désertiques (*Majabat el Kourba* et *Aouker*). Dans le littoral atlantique, rocheux dans sa partie Nord et ensablé dans sa partie méridionale, alternent dépressions salées (Sebkhas) et dunes vives.

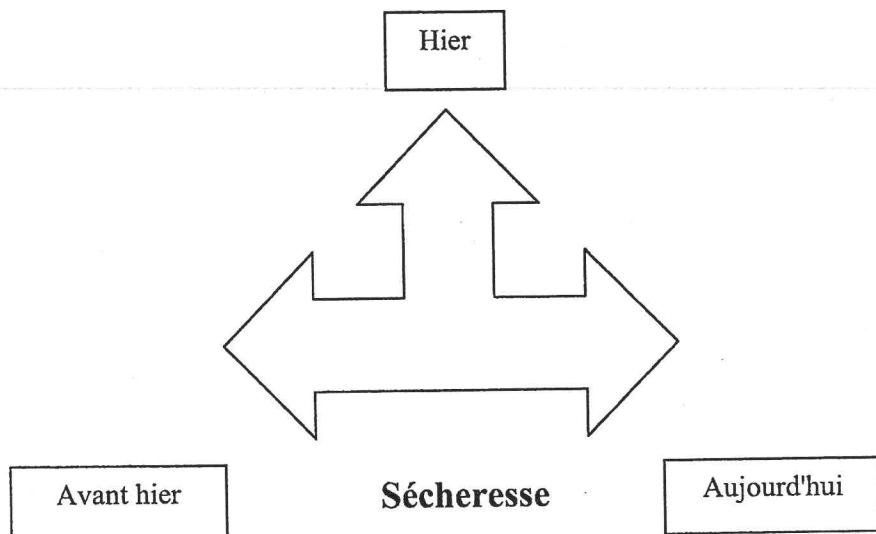
De part sa position géographique à l'extrême nord-ouest de la zone saharo-sahélienne, et la limite même de l'activité du régime de mousson, la Mauritanie reçoit des quantités de pluie qui décroissent rapidement du sud vers le nord : 600 mm à 50 mm par an en moyenne. Le gradient pluviométrique moyen est de l'ordre de 1 mm/km².

De plus, la variabilité inter-annuelle des pluies est très grande, si bien que la notion d'écart par rapport à la normale n'est pas représentative. On exprime le déficit pluviométrique en pourcentage de la normale.

La variabilité est telle que les hauteurs moyennes sont dénuées de toute signification. En Mauritanie, les différences d'une année à l'autre sont de 50% et de plus, elles peuvent survenir selon l'avancement vers le nord ou le retard de la zone de convergence et la masse d'air.

Si on revient un peu en arrière, on trouve que la Mauritanie, comme toute la zone sahélienne a subi des fluctuations climatiques répétées tout au long de son histoire. Les périodes qu'elles soient plus froides ou plus chaudes, plus sèches ou plus humides, ont modelé le visage de ce pays.

En examinant les changements survenus ici au cours des 18 000 dernières années on peut se faire une idée des énormes bouleversements dont elle a fait l'objet.



Sécheresse d'avant hier (quatéraire)

Reconnu comme accident de parcours dans le déroulement habituel du climat, les sécheresses ont toujours dû sévir, car elles figurent dans les chroniques les plus anciennes.

Il y a environ 18 000 ans, lors d'une période particulièrement sèche (Ogolien)¹, le Sahara s'étendit au sud jusqu'à l'emplacement actuel du Sahel. Les cours d'eau se tarirent, la végétation disparut et des dunes de sable se formèrent. 3 000 ans plus tard, à l'épisode du *Tachadien*, le climat de la Mauritanie redevient humide : des masses d'air tropical humide se déplaçaient très haut vers le nord durant les mois d'été, entraînant des précipitations considérables.

¹- Entre 21 000 et 15000 ans B.P.

Cette phase climatique dura 5 000 ans¹. Le Sahara recule alors vers des régions isolées de l'Afrique septentrionale et un réseau hydrographique considérable apparut dans les régions situées au sud du désert ; à cette période le fleuve Sénégal était beaucoup plus important qu'aujourd'hui. Les populations actuelles profitent encore des bonnes conditions climatiques passées.

Après cette époque humide, le climat se dégrada à nouveau (période *Taffolienne*²). Les précipitations se raréfièrent et devinrent imprévisibles, ce qui entraîna une régression hydrographique générale; le désert avança à nouveau.

A partir de 8 000 ans B.P., le climat évolue vers l'humidité pour prendre un caractère soudanien ou encore tropical humide. L'abondance des pluies favorise la formation d'une végétation dense dans toute la Mauritanie avec une reprise d'écoulement. Le pays devient alors l'un des principaux foyers de développement de la civilisation du Néolithique.

Depuis 4500 B.P. on constate le développement d'un phénomène inverse. En Mauritanie l'aridité devient de plus en plus importante³. Les peuples néolithiques disparaissent entre 4350 et 2870 B.P., le désert s'étend vers le sud et l'aridité gagne également le pays et persiste jusqu'à l'époque actuelle⁴.

Sécheresse d'hier (Néolithique)

L'humidité du Néolithique récent - le troisième depuis le début de l'holocène – n'a pas l'ampleur des précédents. Les conditions climatiques se dégradent lentement.

A partir de 3000, les précipitations sont de plus en plus courtes et violentes, le gypse recommence à se déposer dans les lagunes qui

¹- Internet, Histoire du climat et répercussion actuelles, Sahel : Climat et ressources naturelles

²- La période de cet épisode est de 11 000 à 8 000 B.P.

³- Th. Tillet, 1982 ; J.P. Roset, 1982) cité par J. Chaline, Histoire de l'homme et des climats au quaternaire, Paris, Doin Edition, 1985, 154p

⁴- Op.cit

encore se transforment en Sebkha, la végétation se dégrade rapidement et les dunes réapparaissent. Si les pluies à Tichitt atteignent encore 200% de leur total actuel vers 400BP, elles sont plus que de 125% vers 2600. La grande faune migre vers le sud. Quelques rémissions existent encore vers 2800, 2500 et plus nettement peut être, au moins au sud, vers 200 B.P., attestées par des dépôts de lacunes au sud de Nouakchott.¹

Une amélioration très nette est constatée un peu avant 2000 au sud, en particulier vers le Fleuve sénégal. « La présence, le long du fleuve, de puissants bourrelets de berge dont les parties hautes ne sont plus inondées par les crues annuelles, suppose un régime hydraulique plus contrasté que de nos jours.

En outre, on observe dans ces bourrelets, aux environs de *Boghé*, la présence d'une flore soudanienne, comportant notamment des pollues de *Chritiana africana*, de *Zizygicim guineense* et d'*Elaeis guineensis* (palmier à l'huile) ; ces espèces végétales sont liées à un climat environ deux fois plus humide que celui d'aujourd'hui.

Il semble aussi que vers le début de l'ère chrétienne l'aridification s'accélère et que l'on ait alors connu une phase sèche. Notre ère bénéficie de quelques courtes périodes moins arides avec une tendance à sécheresse croissante. On observe, néanmoins, dans la vallée du fleuve des témoins d'une petite phase humide. Cette faible pulsation humide se serait produite vers le X^e et XI^e siècle.²

Il y a 2500 ans, le Sahara méridional commence à ressentir les effets d'une sécheresse de plus en plus importante. Malgré cela on a découvert entre le parallèle 24° et 20° au Nord, des peintures rupestres représentant chevaux, bovins etc.

On pouvait donc encore y pratiquer, au moins dans les deux ou trois siècles qui ont précédé le début de la première année chrétienne, et dans certains milieux, une économie de type sahélien. Vers 2000, à 18° Nord, la métallurgie de cuivre (*Akjoujt*) ou du fer du *Tagant* est

¹- R. Vernet, 1995, Les climats anciens du nord de l'Afrique, Harmattan, p40

²- Chavane, 1985, Oscillations climatiques de l'holocène à nos jours en Mauritanie, p19

suffisamment importante pour qu'on puisse affirmer qu'il y avait de bonne quantité de bois encore disponibles.

C'est cependant au premier millénaire avant JC que se met en place, le paysage écologique et humain du Sahara méridional.

Vers le Ve siècle 1^{ère}Chrétienne, et pour cinq ou six siècles, une dernière récurrence humide permet aux peuples sahéliens de remonter vers le Nord, où ils entrent en contact avec les Berbères, puis les arabes.

Divers groupes s'installent dans le *Tagant* et l'*Adrar*.¹ Parallèlement, des Berbères atteignent le Sahel, près de l'atlantique, dans le Hodh.² Dans le VIIe siècle, des expéditions arabes atteignent ce même Sahel. A partir du VIIIe, des villes- cités- états ou capital sont fondées, souvent par des populations venues à la fois du Nord et Sud. *Tegdaoust*, *Kombi Saleh* sont les plus importantes. Mais d'autres, dans l'*Adrar* étaient d'importants relais, d'agriculture, d'élevage. L'importance ne cesse de croître, ce qui a été relatée par les premiers récits de voyageurs arabes.

Cette situation se dégrade après l'an mille. Entre XIe et le XIVe siècle, les groupes africains glissent vers le sud³ ; laissant définitivement la place aux Arabes et aux Berbères en Mauritanie. *Tegdaoust* est ensuite affecté par de nouveaux groupes humains ; *Zénètes* en particulier au début du dernier tiers du Xe siècle. Après la destruction de la ville en 1054 par les Almoravides (occupation IIc), la prospérité tarde à revenir. Mais c'est aussi une question de climat : «les puits de l'occupation III sont beaucoup plus profond que ceux des occupations précédentes. Le niveau de la nappe phréatique, qui avait peu baissé entre les occupations IIb et IIc, s'enfonce brutalement entre les occupations IIc III, mouvement irréversible qui

¹- R.Vernet, 1992, Une période humide a-t-elle favorisé l'expansion Almoravide dans le sud-ouest du Sahara ? p2.

²- J.Devise, 1982, L'apport de l'archéologie à l'histoire de l'Afrique occidentale, entre le Ve et le XIe siècle, C.R. Acad. Janvier- Mars, p160.

³- B. Gabo, 1980, Le *Zarmatarey*, contribution à l'étude des populations d'entre Niger et Dallol *Mawri*, Etudes nigériennes, n°45, Niamey, p301.

se perpétue pendant les occupations III et IV ».¹ La pression anthropique joue également son rôle.

Il semble en effet que les habitants aient mal géré leur environnement : déforestation, ponction direct dans la nappe, érosion des sols, qui modifie l'alimentation de la nappe. *Albekri* note néanmoins que « tout autour de la ville s'étendent des jardins et des dattiers. On cultive le blé, le mil, les concombres, de petits figuiers et pieds de vignes ».

Cependant au XII^e la pluviométrie est toujours conséquente : les puits ne sont pas profonds et les aménagements sont toujours destinés à l'évacuation des eaux de pluies (rigoles de dirigeant vers des puisards ou des nues) et non pour la collecte des eaux (citerne).² S. Robert ajoute « les témoignages du IX^e et XII^e siècle ne mentionne aucune réduction brutale ou lente des troupeaux qui pourrait être synonyme... d'un épuisement relatif des puits... ou des nappes ».³

Progressivement, vers 1300 et 1350, l'économie devient pastorale et la ville diminue de son importance : « quelques petites citerne, puits, en IV^a, un seul puits pour l'ensemble du quartier, suffisait à alimenter une population, certes en régression, mais dont, de plus en plus, la partie active, ne trouvant plus dans la ville la source de ses revenus, est surtout présente en milieu rural, là où se trouvent les troupeaux ».⁴

Les fouilles archéologiques ont montré la diminution des restes de bovins au profit des ovins. Ce qui indique une dégradation de l'environnement au fil des siècles.

¹- C.Toupet, 1976, L'évolution du climat de la Mauritanie du Moyen Age à nos Jours, coll. « La désertification au sud du Sahara, Nouakchott, 1973, NEA, Dakar, Abidjan, P153.

²- J. Polet, 1985, *Tegdaoust IV*, fouille d'une partie de *Tegdaoust*, Ed. Recherche des civilisations, p241.

³- S. Robert, 1976, Archéologie des sites urbains des Hodh et problèmes de la désertification saharienne au Moyen Age, coll. La désertification au sud du Sahara, Nouakchott, 1973, NEA, Dakar, Abidjan, p49.

⁴- Op.cit, p242

C'est seulement au XIV^e siècle que les puits de *Tegdaoust* se sont trouvés à séc.¹ Ils avaient baissé de un mètre par siècle entre le X^e et XIV^e siècle. Les voyageurs arabes y étaient très sensibles,² comme *Al Bekri* « entre le pays de *Kammuriya*, *Silla* et *Tekrur*, il y a des routes dont les points de repère ne sont plus connus et le tracé effacé suite du peu de voyageurs. L'eau s'enfonce de plus en plus profondément dans le sol » et *Al Idrissi* XII^e siècle « pour une zone saharienne voisine, que le sable a recouvert, les habitations qui sont tombées en ruines et les puits d'eau qui se sont asséchés ».

Al Bekri parle de l'Adrar « Pour le milieu du XI^e siècle, d'un *Jebel Lemtuni* que pourrait être l'Adrar, où se trouvaient d'abondants pâtures et une palmeraie, *Arki (Azougui)* de 20 000 palmiers.

Aujourd'hui encore, le potentiel d'exploitation agricole est déterminé de manière décisive par l'histoire du climat.

Dans plusieurs aires, l'homme vit d'un environnement existant depuis des millénaires et qui, dans des conditions climatiques différentes, plus sèches, ne se reprendrait plus après avoir été détruit.

Les scientifiques pensent que les sécheresses ont toujours été un phénomène concomitant tragique de la vie au Sahel. D'après le National Research Council américain, il y aurait eu, vers 1680, 1750, 1820 et 1830 des périodes de sécheresse durant 12 à 15 ans.³

C.Toupet⁴ écrit « L'Adrar a connu une succession d'année pluvieuse attribuée aux vertus de l'émir Ahmed Ould Mohamed qui a permis une extension remarquable de palmeraies ».

Dans la phase actuelle, il est particulièrement difficile de parler de changement périodique...

¹- B. Moussie et J. Devise, 1983, Hydrologie, environnement et archéologie in *Tagant III* ; J.Devise, ed. Paris, p45.

²- Cuoq, 1975, Recueil des ressources arabes concernant l'Afrique occidentale du VII^e au XVI^e siècle, Paris, CNRS, p150

³- Th. Tillet, 1982, Op.cit, p154

⁴- C. Toupet, La perception des climats secs, Sécheresse, n°4, vol.1, p242

Sécheresse aujourd’hui

Au 20^{ème} siècle, les longues périodes de sécheresse se sont étendues entre 1910 et 1914, vers 1930, de 1940 à 1944, de 1968 à 1973, et de 1980 à 1984.

Témoignages historiques

Le changement du climat était d'actualité depuis très longtemps. En ce référant à des témoignages historiques qui datent de la colonisation de la Mauritanie, dans le bulletin du comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Françaises dans son numéro d'octobre-décembre, 1920, on peut lire les témoignages suivants :

« Au cours de mes déplacements en Mauritanie, j'ai eu à plusieurs reprises, l'occasion de constater dans l'Affolé (région de *Moumkeirif à Bou Hadra*), près de *Legran* (Assaba), dans la région de Moudjeria (Tagant) : A Moudjeria le sable semble venir du nord-est. Il tombe du sommet de la falaise du Tagant et s'accumule au pied de celle-ci, tout en continuant à progresser vers l'est. On n'a pas l'impression de la progression de la fixation des sables dans l'est, mais bien de la progression des sables mobiles vers l'ouest »¹.

Plus loin on peut lire d'autres témoignages : « A l'époque du passage de Copolani dans la région en 1905, à la place de l'*Adebaye* (village) il y avait un reg (espace dénudé couvert de cailloux). Peu à peu le sable envahi le reg et celui-ci aujourd'hui est devenu invisible. La dune de Moudjeria a augmenté constamment de mémoire de l'homme, mais l'accumulation, très rapide des sables dans ces dernières années, en des périodes où il y en avait fort peu, est due à l'établissement des constructions. Dans le *Tamourt* (mare) de Moudjeria, on a constaté depuis deux ans l'envahissement par le sable de plusieurs points de cette zone ».

A Dar El Barka, raconte Yalimane Abou (chef de province) : On a connu un période de grande sécheresse, il y a une soixantaine d'années, puis une période humide a suivi. A partir de 1899 une nouvelle période de sécheresse s'est manifestée jusqu'en 1916. Les

¹- Henry Hubert, administrateur des colonies, d'après Yelli GANDEGA

années 1917 et 1918, au cours desquelles les pluies ont été abondantes, ont marqué le début d'une nouvelle période humide.

La période de sécheresse 1899 –1916 fut marquée à la fois : - par des pluies moins abondantes ; En effet, le petit mil qu'on fait pousser normalement pendant l'hivernage, ne venait plus à maturité faute d'eau. –Par des inondations moins importantes, ce qui était facile à constater puisque de nombreux endroits, autrefois inondés ne l'était plus »¹.

Au Brakna (Alèg) : Anna Ould Abdi Ould Makia (chef province) : « Depuis plusieurs années il n'y avait que très peu d'eau dans le lac d'Alèg, mais en 1917 et 1918 il a plus relativement beaucoup et le niveau du Lac s'est élevé d'une manière considérable. Entre Alèg et Cheggar, et entre Alèg et Oued Katchi, il y avait autrefois beaucoup de gonakiers qui ont disparu et ce depuis que les espaces inondés se sont asséchés ». A (Boghé) : «Baila Biram (chef province) : les gonakiers, arbres qui poussent que dans les régions inondées ont disparu en de nombreux points »

Au Gorgol (Kaédi) : Amar (administrateur des colonies) : « Toute la région avoisinant Kaédi était autrefois (il y a une quarantaine d'années), une vaste forêt de gonokiers. Aujourd'hui le terrain est nu et il n'y a plus un seul de ces arbres. »

A Dakhlet Nouadhibou (Nouadhibou appelé avant Port Etienne) : Henry Hubert, Administrateur des colonies dit : « Dans leur ouvrage sur la Mauritanie Gruvel et Chudeau, signalent qu'en 1908, les puits d'ElAyouj avaient un gros débit. Ils disent que la région offre d'excellents pâturages. En août 1919, j'ai trouvé le puits d'El Ayouj asséché et j'ai dû aller à Boulenoir pour me ravitailler en eau. Toute la région était abandonnée par les nomades, une région dépourvue de puits. Le pays est devenu isolé et il semble que les dunes s'y soient multipliées. Par rapport à 1908, il y a un dessèchement notable du pays ».

Au Hodh Echarghi (Oualata) : Mohamdy écrit dans "Les Chroniques de Oualata" « Il y a quelques années une grande famine

¹- Transmis par A. M. H. Hubert des colonies, d'après Yelli GANDEGA

règne à Oualata, mais depuis 1903, les choses ont changé positivement. Et on lit aussi dans ces chroniques qu'en cette année même un côté du minaret de la mosquée s'écroula, celui de l'est s'écroula en 1904, et le 14 août 1914 la mosquée s'écroula complètement, avec beaucoup de maisons. Ce sont les dégâts des abondantes pluies tombées ces années.¹

Analyse quantitative

Rien qu'en lisant ces témoignages on sait que le processus de décroissement des pluies a commencé depuis très longtemps et qu'il a fait l'objet de telle conscience depuis ce temps là. On notera que la sécheresse qui est un phénomène naturel peut aboutir à des effets désastreux amplifiés, en raison d'erreurs commises par l'homme dans la gestion de son environnement.

Alors que tout indique que la sécheresse ne se limitait autrefois qu'à des régions relativement petites, leur durée, leur étendue, et les dégâts qui en ont résulte ont constamment augmenté au cours des 100 dernières années. Ceci est valable pour le passé le plus récent.

Tab. 1 Moyennes pluviométriques dans les stations mauritanienes de 1940-2000 (mm)

Station	Aïoun	Akjoujt	Atar	Birmougrain	Boutilimit	Kaédi	Kiffa
Moyenne	231.51	77.24	89.97	38.43	157.91	313.37	292.90
Station	Néma	NDB	NKTT	Rosso	Tidjikja	Fdeirok.Zouerat	Selibabi
Moyenne	258.47	22.09	111.07	246.30	122.22	52.61	545.85

Paramètre des positions

¹- Chronique de Oualata

Dans les paramètres des positions, la moyenne permet de donner une idée globale sur la régularité d'une série chronologique, et la médiane divise la série en deux parties égales.

Paramètres des dispersions

Le coefficient de variation donne une idée sur la régularité de la série chronologique, plus il est faible plus les précipitations sont importantes ;

L'écart – type permet de comprendre la variabilité des précipitations. Contrairement au coefficient de variation il augmente en fonction de l'importance du total pluviométrique (voir tab. 2).

L'analyse des données impose les remarques suivantes :

- l'un des caractères essentiels du climat est l'existence de grands écarts pluviométriques interannuels. Exemple 1: En 1995 Aïoun a enregistré 237.00mm, 115.00mm en 1996, 295.00mm en 1997 et 174.00mm en 1998. Exemple 2 : Sélibabi a enregistré en 1940 un total annuel de 577.00mm, ce total n'était que 428.00mm en 1941 et Rosso qui a enregistré 106.00mm en 1941 a pu enregistrer 236.05mm en 1942.
- Le second caractère est la faiblesse des moyennes. Il varie entre 22.09mm à Nouadhibou et 545.85mm à Sélibabi. Elles sont donc faibles et traduisent l'indigence des pluies.
- Le troisième caractère est l'existence de phase. Les courbes pluviométriques annuelles montrent l'existence de deux périodes pour toutes les stations :
 - une période humide de 1940 à 1970 où les totaux sont supérieurs à la moyenne. Pour la station de Kaédi par exemple sur 31 ans on n'a que 7 années qui sont inférieures à la moyenne.
 - une période sèche, de 1971 à 2000 durant laquelle les précipitations sont inférieures à la moyenne. Pour la même

station de Kaédi sur les 30 ans on n'a que trois années humides.

Pour mieux cerner cette réalité changeante, nous avons fondé notre étude sur des coefficients qui permettent d'apprécier la dispersion et les caractères des distributions par rapport aux valeurs paramétriques de tendance centrale.

Pour l'ensemble de la Mauritanie, le coefficient de variation qui donne une idée globale sur la régularité d'une série chronologique varie entre 0.3 et 0.7. Les plus faibles valeurs sont observées dans l'extrême sud et le sud est : 0.3 à Sélibabi, 0.3 à Nema. Les coefficients de variations les plus élevées caractérisent la partie nord : 0.59 à Akjoujt, 0.75 à Nouakchott. Cela signifie que les stations les plus pluvieuses ont une valeur faible, et les stations les moins pluvieuses se caractérisent par une forte valeur. Nous constatons que les coefficients de variation augmentent du Sud vers le Nord

Tab. 2 Médiane – Ecart type et coefficient de variation

Station	Médiane	Ecart - type	Coéfficient de variation
Sélibabi	565	165.99	0.296
Kédi	300.3	111.16	0.352
Kiffa	265	119.43	0.4
Néma	259	97.82	0.378
Rosso	246.3	107.53	0.436
Aïoun	217.3	101.29	0.437
Boutilimit	153	80.32	0.5
Tidjikja	120	79.84	0.653
Nouakchott	98	68.47	0.616
Akjoujt	67	51.67	0.668
Atar	83	51.54	0.736
Fdeirek Zouératt	47.2	40.71	0.719
Birmoughrein	31.5	33.67	0.876
Nouadhibou	22.09	22.35	0.99

Aussi si l'écart - type est compris entre 165.99 au sud, il atteint 22.35 au nord. Nous remarquons que le coefficient de variation augmente du Sud vers le Nord (voir tab. 2) ce qui signifie que les stations les plus pluvieuses ont une valeur faible (Sélibabi 0.296), et les stations les moins pluvieuses se caractérisent par une forte valeur (Nouadhibou 0.99). Cette situation est confirmée par le coefficient inter quartile qui renseigne sur les 50% des observations comprises entre le premier et troisième quartile. Il atteint des valeurs extrêmes à Nouadhibou (1.51%).

Dissymétrie spatio-temporelle

L'observation des courbes nous permet de constater une dissymétrie spatio-temporelle de la pluviométrie, les moyennes diminuent du Sud vers le Nord exemple: Sélibabi 545.85mm, Nouadhibou 22.09mm. Les moyennes diminuent d'Est en Ouest, exemple: Nema 258.47mm, Nouakchott 111.07mm.

Néanmoins, dans cette constellation de stations, Sélibabi présente des caractères particuliers. En effet, cette situation peut appartenir une année sur dix, une année sur deux et trois années sur quatre au domaine nord soudanien. Par contre, la situation de Nouadhibou ne peut en aucune année être intégrée au domaine sahélien.

Nous pouvons déceler trois cas de sécheresse de durée inégale : 1941–1942 (sauf à Néma), 1943–1944, et 1970–1985. La décennie 1951–1960 a été la plus humide des séries de relevés pluviométriques existantes en Mauritanie depuis l'origine des stations.

Après, dans le cas général, plusieurs périodes s'individualisent: 1951-1960, 1951-1969, 1970-1980, 1981-1990, 1991-2000, 2001-2004.

L'intervalle 1951-1960

Cette période qui couvre une dizaine d'années correspond aux années heureuses. On semblait vivre dans le meilleur endroit au monde de la localisation de l'isohyète 100mm. Il se trouve très au nord avec une courbe sur le Tropique du Cancer dans la région de Fdérek. On peut même penser que Nouadhibou a été périodiquement frappée par la mousson comme cela semble se manifester en 1953 où la localité a reçu une pluviométrie véritablement exceptionnelle de 102.5 mm soit quatre fois plus que sa normale (24 mm). A Fdérek il a été enregistré 187.3 mm en 1951, 135.4 mm en 1957 soit respectivement trois et deux fois plus que la normale (58.4 mm).

Atar a reçu 225.7 mm en 1951 ; 214.2 mm en 1951 et 205.1 pour une normale de 95.6mm. Pour normale de 283.7 mm, Nema a

enregistré 485.0, 506.2 et 475.6 mm en 1953, 1954 et 1957; Kaédi (324 .6 mm) est à 509.5 et 545.3 mm en 1950 et 1959.

La station la plus méridionale de Sélibabi a souvent dépassé 700 mm. Pour les mêmes stations ont peut retrouver des années sensiblement déficitaires, mais un déficit qui n'est point alarmant et ne gênait que peu les activités agricoles. Le paysage était également très peu affecté.

Au total, les années cinquante restent des années de stabilités socio-économiques et d'alternances des processus mécaniques et physio climatiques de modification du paysage avec une stagnation de la ligne de sécurité moyenne.

L'intervalle 1961-1969

Il a été gracieux, autant l'intervalle précédent annonce en sens inverse l'une par rapport à l'autre la grande crise des années 1970. L'année 1968 (début souvent avancé) a été marqué par une chute brutale de la pluviométrie pour la plupart des stations sahéliennes, mais fut normale à Atar, humide à Néma, à Tidjikja, à Akjoujt et à Nouakchott et enfin sèche à Sélibabi et Kiffa. L'année 1969 fut marquée par une pluviométrie relativement importante et on ne note qu'un cas de sécheresse au Hodh Echarghi (Néma).

L'intervalle 1970-1979

Au regard de l'année sinon même de la décennie 1960-1969, les années 1970 apparaissent comme une catastrophe naturelle par leur déficit pluviométrique particulièrement fort. Les pluies de 1970 ont été probablement faibles, quatre pôles de sécheresse apparaissent : la région de Guidimaka au sud et Adrar, Inchiri et Dakhlet Nouadhibou au nord. Le Hodh Echarghi au Sud-est et Nouakchott et Trarza à l'Ouest. Entre ces Wilaya l'Assaba fut relativement plus arrosée avec des pluies supérieures au deuxième quintile.

1971 fut une année plus mauvaise que la précédente sauf à Sélibabi.

Avec 1972 et 1973, s'est amorcée la phase critique. La sécheresse n'épargne aucune Wilaya.

L'épisode 1970–1973 est désigné de l'appellation « Grande sécheresse », où la pluviométrie enregistrée n'atteint que 30 à 40% de la normale calculée sur 1941-1970.

La situation ne se rétablit qu'en 1975-1976 à Sélibabi et Boutilimit. Au Guidimaka, les hauteurs recueillies sont inférieures au premier quintile.

En 1977, la sécheresse s'accentue pour s'atténuer en 1978, présentant une organisation semblable à celle de 1969.

L'année suivante, le Guidimaka, le Gorgol, les deux Hodh et l'Assaba ont été sévèrement touchées. Le nord du pays a reçu des pluies normales.

Les courbes de variation annuelle des pluies ainsi que les moyennes mobiles montrent une tendance à la baisse durant la décennie 1970 avec une pente plus ou moins forte suivant les stations.

Et si on exclut les deux améliorations relatives observées au milieu (1975) puis vers la fin de la décennie 1970, où les pluies ont été voisines de la normale dans quelques stations du pays, on peut estimer le déficit pluviométrique à 35-45% de la normale durant toute la période.

L'intervalle 1980-1989

L'espoir affiché vers la fin de la décennie 1970 s'est estompé et on assiste de nouveau depuis 1981-1982 à une diminution spectaculaire de la pluviométrie. La saison de 1983 semble présenter les mêmes caractéristiques que celles de 1972 et 1977, avec en plus, le fait qu'elle intervient après 15 ans de sécheresse plus ou moins accusée. Le niveau du fleuve est le plus bas depuis plusieurs années.

Ainsi entre 1980–1985, cela nous permet (en voyant les années 1974 et 1979) de dénombrer 15 années sèches à Kaédi et Sélibabi, de 13 et 12 ans respectivement à Néma et à Kiffa. La station de Sélibabi – la plus au sud – accuse plus de 200 mm et perd entre 1961 –1990, elle ne reçoit actuellement en moyenne que 400 mm au lieu de plus de 600 mm. Nouakchott qui était situé sur l'isohyète 150 mm durant la période 1941–1970, reçoit à ce jour moins de 100 mm.

Durant cette période, les différentes stations n'ont qu'exceptionnellement atteint ou dépassé leur normale, calculée pour l'intervalle 1951-1980. En moyenne, elles n'ont reçu que 73.5% de la normale.

Cette proportion peut apparaître importante au vu de 69.6% de 1939-1942 pour la normale de 1931-1960. La différence doit être faite entre les deux épisodes secs, car ils ne se situent pas à la même échelle temporelle. La première avait été bien ressentie par les populations du fait du caractère autarcique de l'économie entièrement liée à la pluie. Par ailleurs il ne semblait pas avoir véritablement provoqué une modification du paysage physiographique pour la mise en route de nouveau processus.

Au sortir de cette étude la répartition spatiale de la dernière sécheresse, nous remarquons sa persistance sur l'ensemble du territoire. Un autre phénomène nous frappe : le caractère durable de la sécheresse dans l'extrême sud (Guidimaka).

En dépit de la généralisation spatiale de la sécheresse de cet épisode, nous ne pouvons guère conclure à une synchronisation des phases dans la mesure où les années se succédèrent indépendamment les unes des autres au niveau des stations. Ainsi, l'année 1980 fut particulièrement humide au Hodh El Gharbi, alors qu'à l'Assaba, elle fut sèche (distance d'environ 200km).

Il ressort de cette analyse que l'établissement d'un gradient latitudinal des déficits ou des excédents est délicat.

La question qu'on peut se poser est la suivante: le sécheresse actuelle traduit- elle une aridification du climat? Autrement dit, existe-t-il une tendance décroissante de la pluviométrie?

Pour dire que la cause première de la sécheresse découle de la diminution progressive des précipitations, on n'a qu'avoir les moyennes mobiles par blocs de cinq années.

Ces courbes mettent en évidence une diminution sensible de la pluviométrie ces dernières années. Cette tendance à la baisse très

heurtée (Sélibaby, Kiffa, Nema) devient carrément plus lisse au nord (Atar).

Il est bon de noter sur ces points que le dessèchement progressif peut s'exagérer tout d'un coup. Il y a une limite de précipitation au delà de laquelle un pays ne peut paraître bien arrosé et en deçà de laquelle le pays devient désertique, car la totalité de l'eau tombée est soit absorbée par le sol, soit s'évapore ou les deux à la fois.

La sécheresse est donc une anomalie météorologique qui ne s'identifie que par rapport à une norme climatologique, qui par convention se repose sur trois décennies consécutives d'observations. L'écart à la moyenne dégagé statistiquement fournit une identification qui permet de fixer l'intensité de la sécheresse en fonction de sa durée¹.

Il est donc aisé de comprendre que la sécheresse est tout à fait relative. Elle est fonction du milieu où l'on se trouve. On ne parlera pas par exemple de sécheresse au Sahara où il ne tombe jamais de pluies.

La sécheresse de 1980- 1984 fut la troisième en l'espace de 20 ans.

L'intervalle 1990-1999

Cette période qui couvre une dizaine d'années. L'isohyète 150mm se trouve au niveau de Boutilimit, Nouakchott et Tidjekja étaient au nord de cette ligne. On peut même penser que Nouadhibou a été périodiquement frappée par la sécheresse, car elle n'avait dépassé 16 mm que deux fois. A Bir Mougren il avait enregistré 7 années en dessous de 40mm.

La station de Sélibabi avait souvent dépassé 550mm. Pour les stations d'Aïoun, d'Atar, de Tidjikja, la plus part des années étaient sensiblement déficitaires, mais un déficit alarmant qui gênait les activités agricoles. Le paysage était également très affecté.

Au total, les années quatre vingt dix restent des années déficitaires et physio climatiques de modification du paysage.

¹- Lucien Dorize, Sécheresse, revue n°1, 1990, 10p

Tab. N°. Moyennes pluviométriques dans les stations mauritanienes de 1990-1999 (mm)

Station	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	M
Aïoun	117	148	127	207	314	237	115	295	174	257	199
Atar	62	152	32	79	74	160	18	55	124	34	79
BirMougrain	83	84	10	36	32	42	02	38	21	01	35
Boutilimit	80	184	131	131	187	217	139	75	257	153	155
Kiffa	223	232	126	193	261	262	230	143	202	234	211
Kaédi	223	105	174	327	263	440	164	222	240	328	249
Nema	161	93	138	180	431	333	205	187	176	425	233
NDB	54	12	09	25	00	11	16	04	06	15	15
NKTT	150	93	27	198	36	217	162	62	155	60	116
Rosso	157	144	182	187	224	211	267	164	138	186	186
Tidjekja	50	131	54	136	47	156	03	112	48	57	79
Zoueratt	27	96	14	82	81	88	15	27	42	19	49
Sélibaby	331	434	338	585	664	593	389	453	474	673	493
Moyenne	172	191	136	237	261	297	173	184	206	242	210

L'intervalle 2000-2004

D'une manière générale, l'année 2002 a été déficitaire dans la plupart des régions, par rapport à l'année précédente, et la moyenne interannuelle 1980- 2000.

Cependant, on note de légers excédents par rapport à l'année précédente au niveau du Hodh El Charghi, le Hodh El Ghrabi, et le Tagant.

Classification individuelle des années

Nous avons considéré que les totaux annuels placés entre 50% et 75% sec et eux entre 75% et 125% sont normaux et ceux entre 125% et 150% sont humides.

On peut dresser le tableau de signes conventionnels suivants:

Tableau de signes conventionnels

TP/M	<50%	50%-75%	75% - 100%	100 – 125%	125 – 150%	>150%
Symboles	S-	S+	N-	N+	H-	H+
Caractéris.	Très S	Sèche	Normal à tendance Sec	Normal à tendance H.	Humide	Très humides

Source : Med Salem O/ Merzoug, Contribution à la connaissance et la gestion des ressources hydriques d'origines pluviales en Mauritanie, Analyse spatiale et temporelle de la pluviométrie, Thèse de Doctorat, Tunis, 1986.

D'après les classifications individuelles des années que nous avons effectuées pour toutes les stations pluviométriques. Nous avons les caractéristiques suivantes: une station qui se trouve au sud Sélibaby par exemple à 15% des années qui sont sèches et 35% des années sont normales et plus de 11% des années sont humides.

Une station qui est au Nord Bir Moughrein par exemple a 23% des années qui sont sèche et 11% des années sont normales et 13% des années sont humides.

La répartition spatiale des pluies se caractérise par une forte tonalité. Les totaux décroissent suivant un axe Sud-Nord. Ils passent de plus de 500mm au Sud à moins de 50mm au Nord. Cette diminution se manifeste au niveau des jours de pluies dont le maximum est enregistré au Sud. Le nombre le plus élevé est observé à Sélibaby avec plus de 30 jours. Les trois mois de l'hivernage juillet, août et septembre concentrent à eux seuls plus de 70% de la moyenne annuelle.

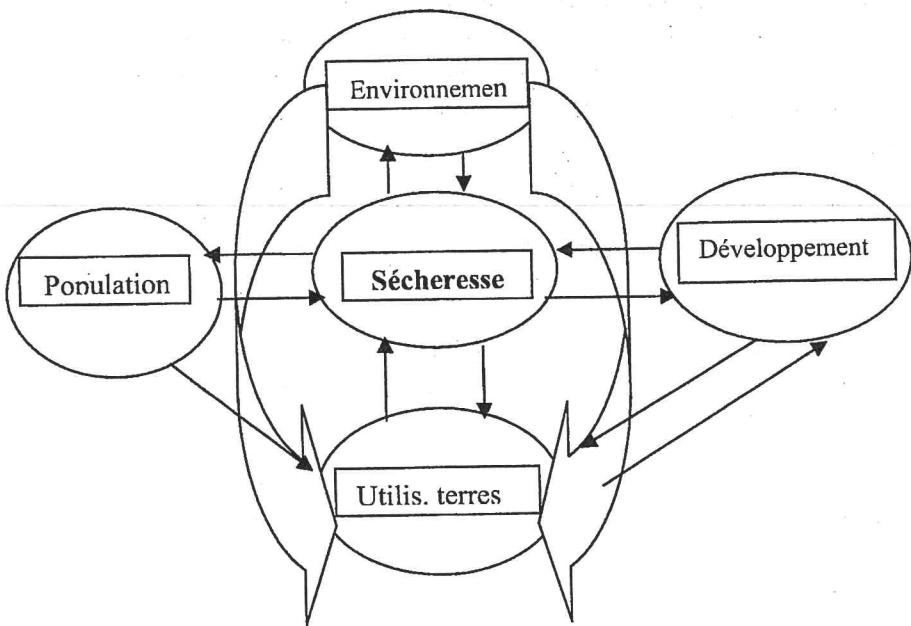
Impact socio-économique de la sécheresse

Il serait difficile d'analyser dans ce cadre tous les aspects de l'influence de la sécheresse sur les facteurs socio-économiques. On se limitera à énumérer quelques points saillants évoqués au cours des discussions.

- On a observé en quelques années un grand déplacement des populations de la campagne vers les villes et surtout vers la capitale qui a vu sa population décupler entre 1975 et 1982.
- Les éleveurs qui concentraient leurs troupeaux dans le sud du pays, en saison sèche, sont actuellement obligés de les déplacer en plus grand nombre vers le Mali et le Sénégal à la recherche de pâturages.
- Le problème de l'eau se pose avec de plus en plus d'acuité dans les oasis du nord du fait de l'abaissement du niveau des nappes.

L'alimentation des villes en eau potable pose également des difficultés insurmontables.

- Le dessèchement des lacs et des mares se produit plus rapidement au cours de la saison sèche et réduit ainsi les possibilités d'alimentation en eau du bétail.
- Une augmentation rapide des vents de sables. Les statistiques du service météorologique ont montré que le nombre de jours de vent de sable a atteint une moyenne de 192 j/an durant la décennie 1971-1980.
- Les dunes envahissent les villages, les routes et l'accès des villes. Des villages entiers sont abandonnés à cause de l'ensablement.
- La population des gommerais dans le sud ouest a beaucoup diminué ces dernières années.



Analyse systématique du rôle des sécheresses

On peut signaler ici que les milieux secs n'en sont plus comme de même depuis le milieu du 20^{ème} siècle : les déserts, pour des raisons militaires, économiques, touristiques ont été traversés et occupés de nombreux puits d'eau, en outre les nomades ont perdu leur prééminence démographique : ce sont désormais les sédentaires, mieux nourris, mieux soignés, mieux protégés qui connaissent les taux de fécondité et de natalité les plus élevés.

Il semble aussi que le choc conjugué de la modernité et de la grande sécheresse récente qui a engendré une sédentarisation des nomades sans précédent, ait considérablement affaibli la perception que pasteurs et paysans avaient des climats secs, c'est-à-dire tout ce patrimoine culturel et technique qui leur permettait de survivre, en s'adaptant aux rigueurs de la nature. Il s'agit d'une connaissance empirique mais affinée par des siècles d'observation minutieuse,

transmise de génération en génération, mais aussi, sans la moindre réticence, de campement en campement.

En Mauritanie, le pasteur qui doit désigner d'un itinéraire de nomadisation, de la date d'un semis de mil, est attentif à chaque pluie, sa nature, sa durée, son intensité, son extension dans l'espace. Veut-il apprécier l'efficacité, l'utilité d'une averse, il mesure la profondeur de la couche de sable humide en creusant un trou avec la main ; il doit creuser jusqu'au poignet, il jugera cette pluie suffisante si l'on est au cœur de la saison des pluies et insuffisante s'il s'agit de la pluie qui met fin à la saison sèche ; si la couche humectée à la hauteur de la moitié de l'avant-bras, il s'agit d'une bonne pluie, s'il peut, enfin, plonger tout l'avant-bras jusqu'au coude il s'agit d'une forte pluie bénéfique, correspondant à une chute de l'ordre de 40 mm¹.

Bibliographie

- 1- B. Gabo, (1980), Le *Zarmatarey*, contribution à l'étude des populations d'entre Niger et Dallol *Mawri*, Etudes nigériennes, n°45, Niamey
- 2- B. Moussie et J. Devise, (1983), Hydrologie, environnement et archéologie in *Tagant III* ; J.Devise, ed. Paris.
- 3- Chavane, (1985), Oscillations climatiques de l'holocène à nos jours en Mauritanie
- 4- Cuoq, (1975), Recueil des ressources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle, Paris, CNRS
- 5- C.Toupet, (1976), L'évolution du climat de la Mauritanie du Moyen Age à nos Jours, coll. « La désertification au sud du Sahara, Nouakchott, 1973, NEA, Dakar, Abidjan.
- 6- C.Toupet, (1977), La sédentarisation des nomades en Mauritanie centrale et sahélienne, Paris, H. Champion.
- 7- C. Toupet, La perception des climats secs, Sécheresse, n°4, vol.1.
- 8- J. Demangeot et Edmond Bernus, (2001), Les milieux désertiques, Paris, Armand Colin.

¹- C.Toupet, 1977, La sédentarisation des nomades en Mauritanie centrale et sahélienne, Paris, H. Champion.

- 10- J. Polet, (1985), *Tegdaoust IV*, fouille d'une partie de *Tegdaoust*, Ed. Recherche des civilisations.
- 11- J.Devise, (1982), L'apport de l'archéologie à l'histoire de l'Afrique occidentale; entre le Ve et le XIIe siècle, C.R. Acad. Janvier- Mars.
- 12- Lucien Dorize, Sécheresse, revue n°1, 1990.
-
- 13- Mainguet, Monique (1995), L'homme et la sécheresse, Paris, Masson.
- 14- Mainguet, Monique et autres, (1995), Aridité et sécheresses dans la région arlo-caspienne, Sécheresse, n°1, vol. 6.
- 16- Ould Merzoug, Mohamed Salem, (1986), Contribution à la connaissance et la gestion des ressources hydriques d'origines pluviales en Mauritanie, Analyse spatiale et temporelle de la pluviométrie, Thèse de Doctorat, Tunis.
- 17- Ould Mohamed Bechiry, Géographie de la Mauritanie, Nouakchott, 1993.
- 18- Th. Tillet, (1982); J.P. Roset, 1982) cité par J. Chaline, Histoire de l'homme et des climats au quaternaire, Paris, Doin Edition, 1985.
- 19- S. Robert, (1976), Archéologie des sites urbains des Hodh et problèmes de la désertification saharienne au Moyen Age, coll. La désertification au sud du Sahara, Nouakchott, 1973, NEA, Dakar, Abidjan.
- 20- Vernet, R. (1995), Les climats anciens du nord de l'Afrique, Harmattan,
- 21- Vernet, R (1992), Une période humide a-t-elle favorisé l'expansion Almoravide dans le sud-ouest du Sahara?